RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Sénégal Émergent

PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT

PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES 2 AJUSTÉ ET ACCÉLÉRÉ (PAP 2A) POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

2019 - 2023

DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES 3
LISTE DES TABLEAUX 3
LISTE DES ENCADRÉS 3
SIGLES ET ACRONYMES 4

INTRODUCTION 6

1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE
1.1 Environnement international 9
1.2 Cadre macroéconomique 9
1.3 Secteurs sociaux et développement durable 17
1.4 Collectivités territoriales 21
1.5 Financement du développement 22

2. CADRE STRATÉGIQUE
2.1 Rappel de la vision et des principes directeurs 24
2.2 Leçons apprises 24
2.3 Défis et opportunités 25
2.4 Objectif de l'ajustement 25
2.5 Impacts attendus 27
2.6 Axes stratégiques 29

3. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES
3.1 Cadrage macroéconomique 33
3.2 Plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) 36
3.2.1 Coût du PAP 2A 36
3.2.2 Répartition sectorielle du PAP 2A 38
3.3 Réformes 41
3.3.1 Réformes transversales pour le développement du Secteur Privé et des investissements 41
3.3.2 Réformes sectorielles et spécifiques pour accompagner les secteurs prioritaires et de souveraineté 43
3.4 Apport du secteur privé dans la stratégie 46
3.5 Mécanismes de financement 47

4. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION 49
5. ANALYSE DES RISQUES 51

FIGURES

Figure 1 : impact négatif de la pandémie dans certaines zones 10
Figure 2 : situation sur les finances publiques 11
Figure 3 : contributions à la croissance, 2014-2018 (en %) 13
Figure 4 : contributions à la croissance avant et pendant la Covid-19 (en %) 13
Figure 5 : croissance des secteurs 14
Figure 6 : contribution des secteurs à la croissance 14
Figure 7 : performance du système de santé 18
Figure 8 : répartition des fonds du PRES (en milliards de F CFA), en prévisions 27
Figure 9 : niveau de réalisation des ODD dans les scénarii PSE phase II et PSE 2A 36
Figure 10 : secteurs prioritaires 38

TABLEAUX

Tableau 1 : impact de la crise sur la pauvreté, la protection sociale et le développement humain élargi 19
Tableau 2 : indicateurs d'impact 28
Tableau 3 : évolution des agrégats macroéconomiques entre 2019 et 2023. 34
Tableau 4 : scénario PAP 2A, 2021-2023 35
Tableau 5 : répartition par axe stratégique 37
Tableau 6 : répartition sectorielle du PAP 2A 40

ENCADRES

Encadré 1 : Le développement endogène 16
Encadré 2 : Programme de Résilience économique et sociale du Sénégal 27

SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BM	Banque mondiale
CHU	Centre hospitalier universitaire
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
Covid-19	Coronavirus disease 2019
EA	Effet attendu
EFR	Exploitations familiales résilientes
FMI	Fonds monétaire international
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
ICPE	Instrument de Coordination des Politiques économiques
IDH	Indice de Développement humain
ISSP	Indice synthétique de Sortie de la Pauvreté
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires
MCC	Millennium Challenge Corporation
OS	Objectif stratégique
PAP 2A	Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré
PDC	Plan de Développement communal
PDD	Plan de Développement départemental
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes Entreprises
PMI	Petites et moyennes Industries
PPP	Partenariat Public Privé
PREAC	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PSE	Plan Sénégal émergent
SRMT	Stratégie de Recettes à moyen Terme
TPE	Très petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
ZES	Zone économique spéciale

INTRODUCTION

1 La pandémie de la Covid-19 est un choc sanitaire brutal à l'échelle planétaire avec un impact sur toutes les économies. La pandémie de la Covid-19 est un choc sanitaire brutal à l'échelle planétaire avec un impact sur toutes les économies, à travers divers canaux tels que le commerce international, les transferts des migrants, le tourisme, le transport aérien et les finances publiques. Elle a aussi provoqué la fermeture des frontières, les restrictions dans le transport, avec comme effets le ralentissement, voire l'arrêt des activités dans certains secteurs. Cette situation a conduit à une révision des projections de croissance qui, désormais, tablent sur une récession de l'économie mondiale en 2020. La croissance devrait passer de 2,9% en 2019 à -4,4% en 2020 (FMI, octobre 2020), soit un repli plus important que celui de la crise financière connue entre 2008 et 2009, sous l'hypothèse optimiste d'une atténuation de la pandémie au second semestre de cette année.

2 En Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait passer de 3,2 % en 2019 à -3 % en 2020. Cela représente une baisse de 6,3 points de pourcentage (FMI, 2020) résultant, en partie, des difficultés rencontrées par les entreprises et les ménages vulnérables. Cette situation constitue une première depuis plusieurs décennies.

3 Au Sénégal, après une période de croissance soutenue de 6% en moyenne au cours des six (6) dernières années (2014-2019), la pandémie est venue porter un coup dur à l'économie nationale. La propagation du virus ne menace pas seulement des vies humaines, elle perturbe également les activités économiques, en affectant des secteurs vitaux tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le commerce, l'éducation et les transports. Cette situation pourrait se traduire par un ralentissement de la croissance prévue à -0,7% en 2020, contre 5,3% en 2019.

4 La gestion de la crise a occasionné un réaménagement des budgets, un resserrement du marché financier intérieur, un fléchissement des investissements et un assouplissement des engagements financiers internationaux.

5 Pour contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, le Gouvernement du Sénégal a, de manière inclusive, mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), pour des actions de très court terme, doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB, en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par le choc.

6 L'ampleur de la pandémie requiert un réaménagement des interventions publiques et la redéfinition des contours d'un plan d'investissements prioritaires. Ces actions porteront sur les secteurs à fort potentiel de croissance économique et d'inclusion sociale.

7 De manière générale, après un choc majeur de cette ampleur, l'ajustement du Plan de développement devient un impératif pour corriger et apporter de nouvelles mesures susceptibles de maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée.

8 C'est dans ce contexte que le Sénégal procède à l'ajustement du Plan d'Actions prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE) en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence. À cet égard, une analyse approfondie est, notamment, faite du cadre macroéconomique et des secteurs socio-économiques clefs les plus touchés, dans le but de réviser les ambitions à moyen terme déclinées dans la phase II du PSE.

9 Sous ce rapport, le document est structuré autour de cinq (5) parties. La première traite de l'analyse diagnostique à l'aune de la crise sanitaire afin d'identifier les contraintes, les atouts, les opportunités et les défis à relever. La deuxième aborde le cadre stratégique dans lequel des ajustements nécessaires sont proposés, notamment en termes d'objectifs stratégiques et d'effets attendus. Enfin, la troisième partie présente le cadrage macroéconomique révisé, mais aussi le nouveau plan d'actions prioritaires ainsi que son financement. Les quatrième et cinquième parties traitent respectivement du cadre de suivi et évaluation et de l'analyse des risques.

1

ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Environnement international
Cadre macroéconomique
Secteurs sociaux et développement durable
Collectivités territoriales
Financement du développement

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

10 Une forte récession caractérise l'environnement économique mondial au début d'année 2020. Après une croissance de 2,8% en 2019, l'activité ressortirait à -4,4% (FMI, juin 2020) Cette baisse serait imputable, en grande partie, au recul des activités dans les pays développés (-5,8%). Pour la zone Euro, principale partenaire économique et commercial du Sénégal, la croissance se situerait à -8,3%, tandis que dans les économies émergentes et en développement, elle serait de -3,3% (FMI, Octobre 2020).

11 La contraction de l'activité économique due à la crise de la Covid-19 a fait reculer le volume du commerce des biens et services. Après un bond de 1% en 2019, les échanges mondiaux chuteraient de 10,4% en 2020. L'inflation s'établirait à 0,8% en 2020 pour les économies avancées contre 1,4% en 2019. Elle serait plus forte dans les pays émergents et en développement (5% en 2020 contre 5,1% en 2019). Cette situation découlerait du recul de l'offre et de la demande.

12 En Afrique subsaharienne, la crise pèse lourdement sur les économies qui dépendent, entre autres, du tourisme et des exportations de matières premières, notamment les hydrocarbures. Le repli de la croissance dans cette partie du continent (de 3,2% en 2019 à -3% prévue en 2020) serait observé, sous l'effet de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment de la contraction du volume des exportations de pétrole pouvant atteindre 65 milliards USD et du ralentissement des investissements.

13 Dans la zone UEMOA, les prévisions tablent sur un taux de croissance de 2,7%, soit un repli évalué à 3,9 points de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions initiales

1.2 CADRE MACROÉCONOMIQUE

14 La crise du coronavirus affecte considérablement les pays en développement. Au Sénégal, l'activité économique est affectée par une contraction de la demande intérieure et extérieure. Au plan extérieur, elle se manifeste à travers ses liens commerciaux avec la Chine, la Zone euro et la mobilisation de ressources externes.

Une baisse très prononcée de la croissance économique

15 Après des niveaux de croissance économique élevés (6,0% en moyenne sur la période 2014-2019), la pandémie a fait chuter l'activité économique. En effet, en 2020, la croissance serait de -0,7%, alors qu'elle était initialement projetée à 7,7% dans le PSE et à 6,8% dans la Loi de Finances initiale (LFI 2020)

Le Sénégal subirait ainsi une forte baisse de sa croissance, de 6,0 points de pourcentage entre 2019 et 2020, à l'instar de la Côte d'Ivoire (4,7), de la Zone Afrique (6,2), de la France (11,3) et de la Chine (4,2).

Figure 1 : impact négatif de la pandémie dans certaines zones

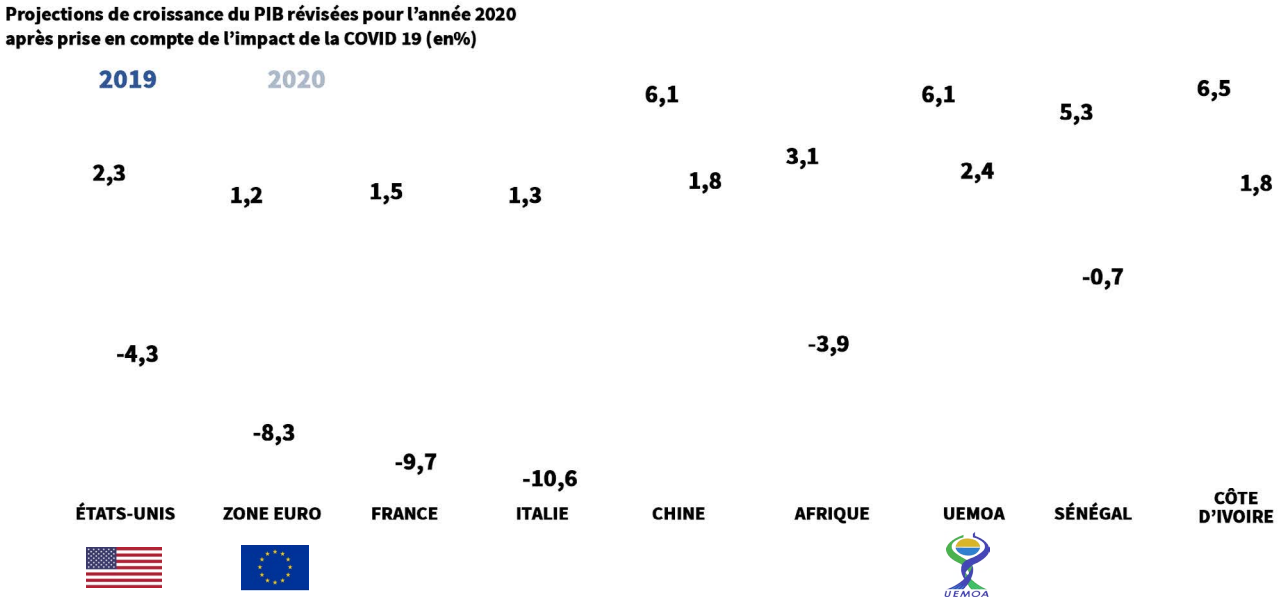

Source : MEPC, Perspectives économiques mondiales, FMI, octobre 2020.

Fortes pressions sur les finances publiques

16 Le fort besoin en ressources, pour atténuer les effets de la crise, est de nature à occasionner des tensions sur les finances publiques. Après des efforts pour ramener le déficit à 3%, celui-ci est attendu à 6,1% en 2020. Cela est intervenu dans le contexte d'une progression du niveau d'endettement qui devrait passer de 52,5% en 2019 à 67,4% du PIB. Ces niveaux élevés pourraient, dans l'avenir, ralentir les investissements structurants du PSE si des financements innovants ne sont pas trouvés (Partenariat Public Privé (PPP)) par exemple), même dans un contexte de suspension du Pacte de convergence de l'UEMOA.

Figure 2 : situation sur les finances publiques

Figure 2a : déficit (en % du PIB)

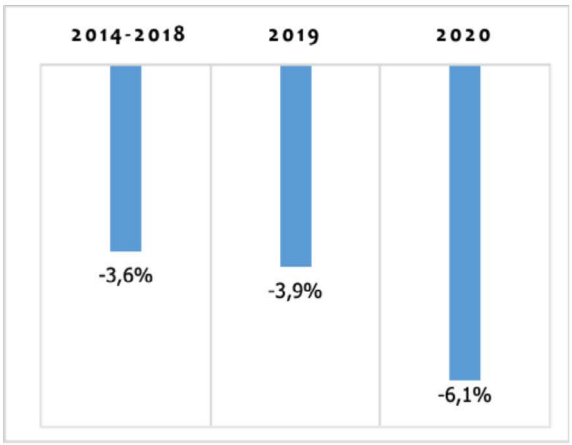

Figure 2b : dette (en % du PIB)

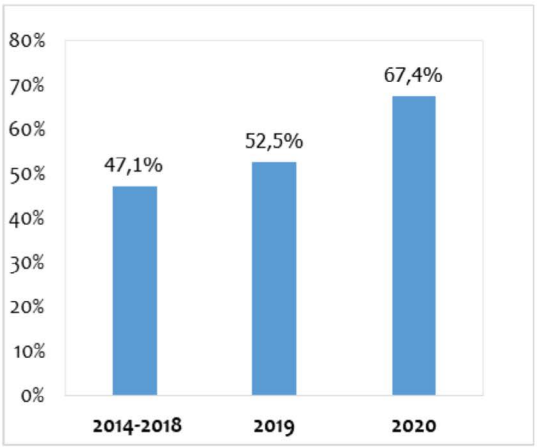

Figure 2c : dépenses, investissements et recettes (en % du PIB)

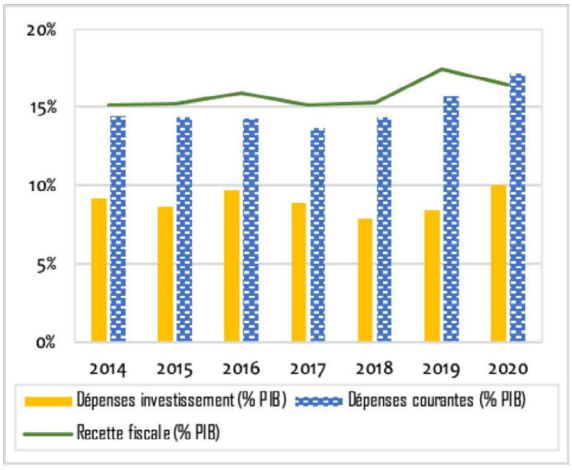

Figure 2d : encours et service de la dette publique totale (en % du PIB)

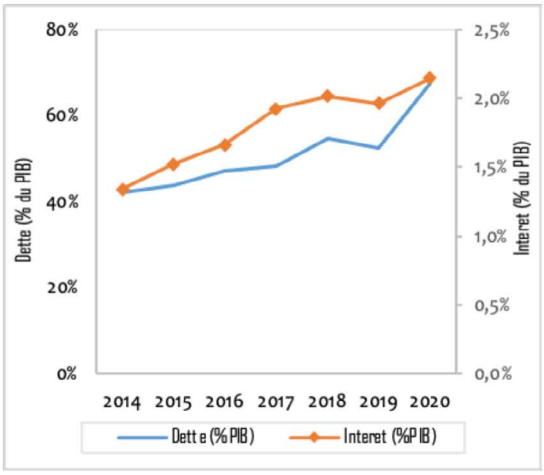

Source : DGPPE, FMI, 2020

Une inflation en hausse, mais toujours en dessous de la norme communautaire

17 La crise a eu pour conséquence une baisse de la demande et de l'offre. Malgré une forte pression inflationniste, le Sénégal continue de maîtriser le niveau des prix. En effet, le déflateur du PIB devrait progresser de 2,1% en 2020 contre 0,5% en moyenne sur la période 2014-2019 (ANSD, 2020). Ainsi, l'inflation devrait rester toujours en deçà de la norme communautaire (3%). Toutefois, à mesure que la crise s'accentue, la hausse des prix aura des conséquences néfastes sur les ménages les plus pauvres. Ceci s'explique, en partie, par la nature extravertie du panier de consommation des sénégalais.

Des échanges commerciaux considérablement affectés

18 Les exportations ont connu un dynamisme ces dernières années (9% en moyenne sur la période 2014-2018, contre 7% de croissance entre 2009 et 2013). Cet accroissement est principalement la conséquence des politiques de diversification des produits [1] à l'exportation. Toutefois, la structure des exportations montre une forte dépendance aux produits de base (taux de dépendance des exportations aux produits de base supérieur à 0,55[2]) essentiellement constitués de l'or non monétaire (19%), des produits pétroliers (8%), des produits chimiques (17%), des produits halieutiques[3] (16%), des légumes frais, qui sont sensibles aux chocs externes. Par ailleurs, on constate, depuis plus de dix (10) ans, une forte tendance à la hausse des exportations de produits agricoles, notamment horticoles, ainsi que des minerais et métaux. Cette tendance ne milite pas en faveur d'un développement endogène car, en exportant des produits à l'état brut, on ne favorise pas la transformation des produits et l'industrialisation, sources de création d'emplois et de richesse.

19 La crise de la Covid-19 a fortement éprouvé les exportations. En effet, après une hausse de 6,2% en 2019, elles devraient baisser de 0,5% en 2020. Les exportations par tête, pour leur part, passeraient de 195 138 FCFA en 2019 à 188 976 FCFA en 2020, rendant ainsi difficile l'atteinte de l'objectif de les tripler à l'horizon 2023.

20 Les importations dépendent fortement des denrées alimentaires de première nécessité et des produits pétroliers, contribuant ainsi à une forte exposition vis-à-vis de l'extérieur et aux fluctuations des termes de l'échange. Leur composition n'a pas fondamentalement changé durant les décennies 1998-2007 et 2008-2017. Les importations de produits alimentaires, de tissus de coton (produits textiles) et de bois représentent 15% du total des produits importés sur la période 2008-2017, contre 18% sur la décennie précédente.

21 Entre 2019 et 2020, les importations ont évolué de 26,4%, portées essentiellement par les produits alimentaires [4] qui en représentent 3,8%, soit 189,7 milliards de FCFA. Ils constituent le troisième poste après les produits pétroliers (16,2%) et les biens d'équipements (4,4%).

22 En somme, la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur, particulièrement pour les produits de base et des denrées alimentaires, constitue toujours un goulot d'étranglement et remet à jour la problématique de la souveraineté alimentaire.

Demande de biens et services : contributions à la croissance sérieusement affectées

23 La décomposition de la croissance dans l'optique de la demande montre que, du fait de la crise, les contributions à la croissance de la consommation finale (4,5% en 2019 et -2,1% en 2020), des exportations (1,4% et -0,1%) et de l'investissement privé (1,2% et -1,6%) ont fortement baissé. Or, dans la phase I du PSE, ces variables, en particulier la consommation et les exportations (respectivement 4,2% et 2,6% de contribution sur la période 2014 -2018), étaient les moteurs de la croissance économique.

[1] Zircon, titane, fruits et légumes, nouveaux produits introduits dans le panier d'exportation.
[2] Selon le CNUCED le pays dont le CXD est supérieur à 0,55 est considéré comme fortement dépendant des exportations de produits de base.
[3] Poissons, fruits de mer, crustacés, mollusques et coquillages.
[4] Riz, blé, sucre, produits laitiers, autres produits alimentaires.

Figure 3 : contributions à la croissance, 2014-2018 (en %)

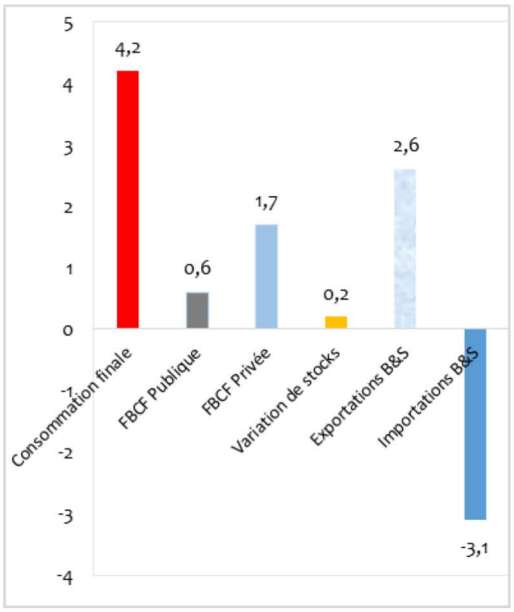

Figure 4 : contributions à la croissance avant et pendant la Covid-19 (en %)

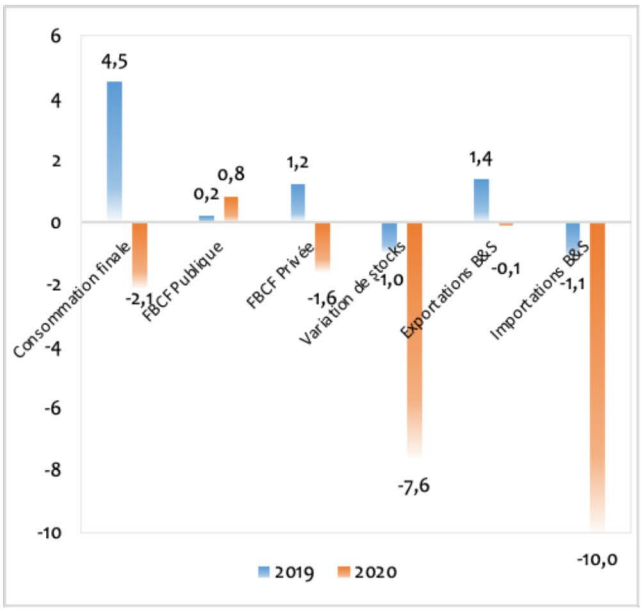

Source : Calculs DGPPE, FMI, 2020

Offre de biens et services : secteurs à forte contribution durement touchés

24 Pour atteindre l'objectif de croissance fixé sur la période 2019-2023, le modèle de développement du PSE repose notamment sur des secteurs à fort potentiel de croissance et/ou d'emplois. Il s'agit des extractives, du transport, du tourisme, de la construction, des services financiers et d'assurance, de l'agriculture, du commerce, de l'économie numérique, de l'élevage et de la pêche. En 2020, la Covid-19 a impacté la dynamique productive de ces secteurs. En effet, avec un effondrement de l'activité de 11,4%, lesextractives ont enregistré le plus grand écart[5] (-2,15 points de pourcentage). Le transport s'est replié de 8,8% (soit un écart de -0,90). Pour le commerce, un fort différentiel de contribution de -0,66 a été noté (soit une baisse de 5,4 points de pourcentage de la valeur ajoutée).

25 D'autres secteurs, qui ont connu une évolution positive de leur production en volume, ont atteint des résultats en deçà des attentes. Il s'agit principalement de l'agriculture (6% de croissance et un écart de -0,12), de l'élevage et chasse (0,8% de croissance et un écart de -0,16) et des services financiers (2,2% de croissance et un écart de -0,23%). En outre, l'hébergement et la restauration, fortement affectés, ont enregistré un écart de -0,39 point de pourcentage par rapport à la cible.

[5] Ecart par rapport à la contribution moyenne à la croissance du secteur attendue sur la phase II du PSE 2019-2023.

26 Le secteur de la pêche et pisciculture s'est révélé résilient face à la crise en intensifiant sa production (11,9% de croissance en 2020), mais également en affichant des contributions supérieures aux niveaux attendus (+0,10%).

Figure 5 : Croissance des secteurs

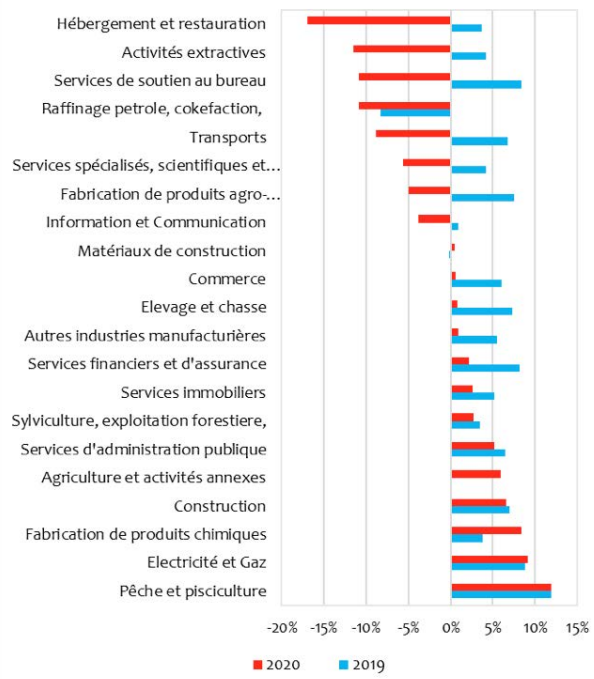

Source : DGPPE, 2020

Figure 6 : Contribution des secteurs à la croissance

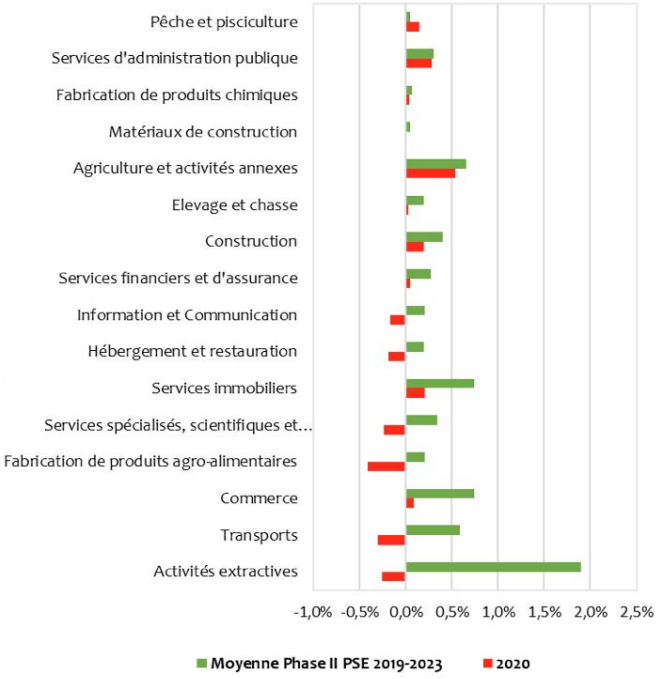

Source : DGPPE, 2020

27 Dans la seconde phase du PSE (2019-2023), quatre (4) secteurs ont été identifiés pour jouer le rôle de moteurs de croissance : les « extractives », l'« agriculture », la « fabrication de matériaux de construction » et les « services financiers et d'assurance ». Avec la crise, les « services financiers et d'assurance » ainsi que l'« agriculture » se sont montrés plus résilients tandis que les « extractives » et la « fabrication de matériaux de construction » ont fortement été affectées.

28 Cependant, le système agricole, nonobstant sa résilience face au choc, peine à assurer la sécurité alimentaire des citoyens. En effet, malgré une hausse de l'offre alimentaire (114% de suffisance des apports énergétiques en 2018 contre 112% en 2017[6]) ainsi qu'une meilleure accessibilité économique (un PIB par habitant de 850 634 FCFA en 2019 contre 819 068 FCFA en 2018[7]) et physique (plus de 5 902 km de routes pavées[8] en 2015) à l'alimentation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste toujours préoccupante. En 2018, le nombre de personnes sous alimentées se situe à 1,8 million[9] . Cette situation risquerait de s'aggraver avec la pandémie qui a perturbé les chaines d'approvisionnement alimentaire et pourrait remettre en cause les aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, malgré le renforcement de l'approvisionnement en denrées de première nécessité dans le cadre du PRES.

[6] FAOSTAT, 2020
[7] DGPPE
[8] DGPPE
[9] FAOSTAT, 2020

29 Au-delà de la problématique de la sécurité alimentaire, le secteur agricole fait aussi face à la perturbation des chaines de valeur, au fléchissement des partenaires stratégiques et à l'instabilité des marchés locaux et mondiaux. Les filières mangue, anacarde, oignon et pomme de terre sont les plus touchées.

30 La pêche et l'aquaculture, secteurs à fortes potentialités, peinent à assurer leurs pleines capacités. Avec la pandémie, le secteur a enregistré une baisse importante des exportations de poissons frais qui s'établirait entre 90% et 100%. Il en résulte une chute du chiffre d'affaires des entreprises opérant dans cette filière qui, jadis, était l'un des premiers postes d'exportation du Sénégal. La pêche artisanale connait également des difficultés en raison notamment de la fermeture des frontières maritimes des pays limitrophes.

31 L'élevage et les productions animales constituent l'une des principales activités génératrices de revenus et pourvoyeuses d'emplois au Sénégal. Toutefois, la pandémie a occasionné des perturbations dans la distribution des produits animaux, des difficultés d'accès à l'alimentation et à l'abreuvement du bétail. En outre, les mesures de restriction des déplacements ont fortement impacté le fonctionnement des différents abattoirs du pays et entrainé la diminution des transactions de près de 50%. Dans l'aviculture, on note, particulièrement, une mévente des poulets de chair, occasionnant une baisse d'environ 25% du chiffre d'affaires des exploitations avicoles sur les trois (3) mois (mars, avril et mai 2020) et une réduction du prix de vente des plateaux d'œufs, entrainant un manque à gagner considérable durant cette période.

32 Les secteurs industriel et artisanal demeurent peu compétitifs, tant au niveau du marché domestique qu'à l'extérieur. Ce défi structurel est amplifié par la faible propension des Sénégalais au « consommer local ». Avec la Covid-19, l'industrie est aussi confrontée à des difficultés d'approvisionnement en matières premières. En particulier, une opportunité pourrait être saisie, tout au moins dans le court terme, dans les industries textile, chimique, pharmaceutique, pour ainsi contribuer à la création d'emplois et de richesse.

33 L'Administration publique, entre autres secteurs, qui devrait être la tête de pont de la préférence nationale, ne constitue toujours pas une réelle demande pour la production locale.

34 Le tourisme reste très vulnérable aux chocs externes. En effet, le secteur fait face à une perte de la quasi-totalité des revenus pour la majorité des hôtels et services connexes et, parallèlement, l'essentiel du personnel est en chômage technique suite à la fermeture des frontières et à l'arrêt des vols commerciaux. Selon les estimations de la DGPPE, le repli de l'activité économique en France (43% des touristes au Sénégal) entrainerait une perte de recettes comprise entre 137 milliards et 182 milliards de francs CFA, soit respectivement entre 31% et 42% de baisse par rapport aux prévisions de 2020 ; d'où le soutien du secteur par l'État du Sénégal dans le cadre du PRES.

35 Le transport est fortement affecté par la crise qui a effrité sa croissance, la faisant passer de 6,7% en 2019 à une prévision de -11,4% en 2020. Les pertes de chiffre d'affaires pour les transports aérien et terrestre sont respectivement estimées à 34,3 et 24,3 milliards de FCFA (PRES, 2020).

36 Le secteur financier figure parmi les moteurs de la croissance économique avec une évolution moyenne de la valeur ajoutée supérieure à 7% depuis 2014. Toutefois, même si le secteur demeure résilient face à la crise, il connait un ralentissement en 2020 (2,2% de croissance en 2020 contre 8,2% en 2019). De plus, les crédits à court terme demeurent prépondérants alors que la promotion du crédit de longue période est indispensable au développement économique et social. Aussi est-il noté, de façon structurelle, des difficultés d'accès au financement des entreprises malgré la mise en place d'institutions comme le FONSIS et le FONGIP. Cette situation s'est davantage exacerbée avec la Covid-19 qui a induit un fort besoin de financement des entreprises et une plus grande aversion au risque des institutions financières.

37 Le numérique offre d'importants moyens à la transformation de l'économie. Toutefois, le sous-secteur est confronté à plusieurs défis dont celui de l'accès universel à l'internet. La crise de la Covid-19 montre toute l'importance de ce secteur. Malgré les contreperformances notées au niveau des appels téléphoniques, le coût élevé de l'internet et la faiblesse de son haut débit, l'économie numérique, à travers les télécommunications et les services financiers numériques, parvient à tenir un cap appréciable durant la crise sanitaire.

38 Cette crise sanitaire a aussi révélé la nécessité et l'importance de la formalisation de l'économie. En effet, il est apparu difficile, voire impossible, de soutenir les acteurs économiques intervenant dans le secteur informel en raison notamment de leur non-enregistrement dans les bases de données des entreprises.

1.3 SECTEURS SOCIAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation et la formation

39 Considérées comme un des éléments fondamentaux d'un capital humain de qualité, l'éducation et la formation sont essentielles pour asseoir la transformation structurelle de l'économie. Toutefois, la pandémie risque d'avoir un impact négatif sur les performances scolaires et d'accentuer ainsi les inégalités relativement à l'accès à l'éducation et à la réussite scolaire.

40 Le Sénégal a fermé ses écoles, établissements et universités depuis le 14 mars 2020 en vue de limiter la propagation du virus. En conséquence, la majorité des élèves et étudiants ont cessé les cours pendant plusieurs mois, ce qui aurait un impact négatif considérable sur le quantum horaire ainsi que sur les résultats de l'année scolaire en cours.

41 Le défi de continuité pédagogique face à la Covid-19 se pose avec acuité et appelle à trouver des solutions pour poursuivre les enseignements et apprentissages. La participation à des enseignements dans la continuité reste encore marginale (10,1% suivent des émissions éducatives à la télé ou à la radio, et moins de 1% participent à des cours en ligne)[10]. L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour assurer la continuité des apprentissages reste très limitée du fait du faible accès, des inégalités et des coûts, surtout dans un pays où près du tiers de la population vit avec moins de 1,90 dollar US par jour.

La recherche et l'innovation

42 La pandémie a permis de constater que le Sénégal, à l'image des autres pays du continent, dispose de capacités très limitées en matière de dépistage de maladies et de recherche sur les médicaments. Toutefois, cette crise sanitaire a dévoilé le potentiel d'innovation des universités, centres de recherche et de l'artisanat, avec des offres de solutions pour lutter contre la pandémie (fabrication de masques et de gel, dispositif de lavage, surveillance avec la prise de température à distance, etc.).

43 Au total, la pandémie de la Covid-19 aura donc démontré l'ampleur des défis en matière de politiques publiques liées à l'éducation, la formation et l'innovation.

[10] Center for Global Development (CGD) et Centre de Recherche pour le Développement économique et social (CRDES), avril 2020.

Un secteur sanitaire affecté par la pandémie

44 Au cours de ces dernières années, le Sénégal a déployé des efforts considérables pour le développement de son système sanitaire. Cela s'est traduit par l'augmentation progressive du budget alloué au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (198,8 milliards en 2019 contre 123,7 milliards FCFA en 2013).

45 Selon l'Indice global de Santé[11] (37,9), composé des sous-indices prévention, risque, réponse, détection, normes et santé, le pays se classe 95ème sur 195 pays en 2019. Ce rang reflète les faiblesses notées dans la capacité du système à assurer la prévention et à détecter les maladies.

46 La pandémie a fait ressortir des insuffisances en ressources humaines et au niveau du plateau technique dans les structures de santé, notamment dans les régions autres que Dakar et en milieu rural. En effet, 54,3% des ménages interrogés ont dit avoir besoin de soins médicaux, mais dans ce groupe, les 25,4% n'y ont pas accès. En milieu urbain, ils sont 50,9% à exprimer des besoins additionnels en soins médicaux, avec 24,6% qui n'ont pas accès à ces dits soins. En milieu rural, la proportion est de 58,2% avec 26,2%[12] qui n'en bénéficient pas. C'est pourquoi, l'État a alloué près de 100[13] milliards de FCFA au secteur pour renforcer les capacités du système sanitaire afin de juguler la propagation de la pandémie.

47 D'énormes efforts sont ainsi déployés pour contenir la pandémie. Cependant, il y a un risque réel de détérioration de la qualité des soins et de la surveillance des autres pathologies chroniques ou graves (diabète, paludisme, cancer et tuberculose, etc.) ; ce qui pose, avec acuité, la problématique relative à la faiblesse de la capacité de notre système sanitaire.

48 La pandémie a également révélé les difficultés liées à la couverture en assurance en cas d'épidémie ainsi que les limites en matière de coopération sous régionale.

Figure 7 : Performance du système de santé

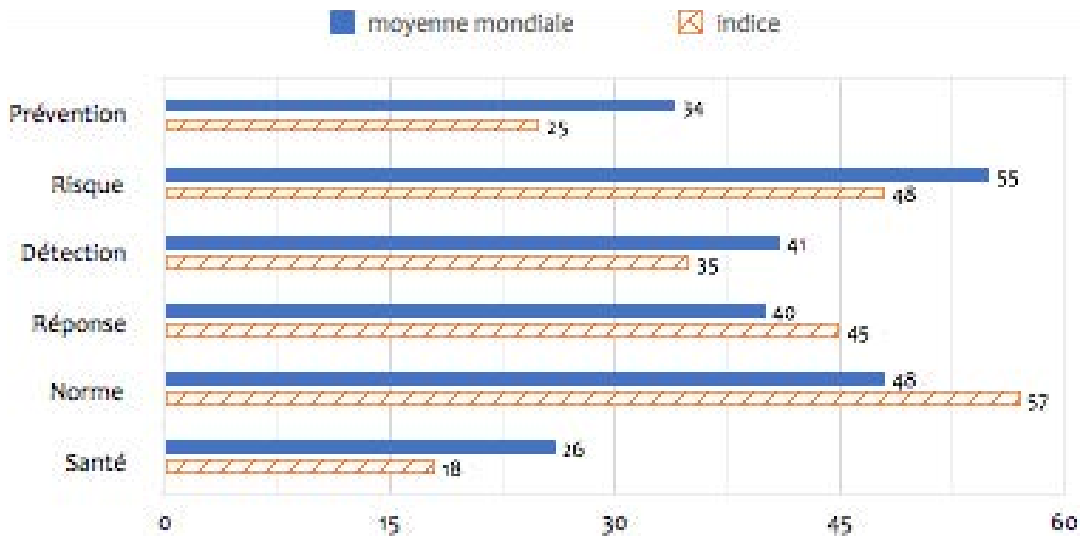

Source : Global heath security report, 2020

[11] indice du système de santé mondial évalue la sécurité et les capacités des pays en matière de santé selon six catégories (prévention, risque, détection, réponse, normes, santé), 34 indicateurs et 85 sous-indicateurs.
[12] Résultats tirés de l'enquête d'Impact Covid-19, ANSD 2020.
[13] Dans le PRES, il était prévu 64,4 milliards.

Pauvreté et protection sociale

49 La protection sociale et la réduction des risques et catastrophes constituent des défis majeurs pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Avec l'avènement de la crise de la Covid-19, les populations ont été affectées par les mesures de restriction. En effet, près de 84,5% ont déclaré des pertes de revenus. Par ailleurs, près de 85,8% de la population ont reconnu avoir eu une baisse de leurs revenus pour accéder aux produits alimentaires de base. Le milieu urbain semble plus affecté, avec 86,7%, contre 85 % dans le milieu rural[14].

50 La Covid-19 a mis aussi en exergue la faiblesse du système de protection sociale et les limites de la stratégie de réduction de la pauvreté, malgré les efforts déployés.

51 La capacité de couverture de la demande sociale s'est progressivement rétrécie de l'ordre de 82,2%. Il s'y ajoute la détérioration de l'Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté (ISSP[15]) de 1,4%. La Covid-19 a aussi eu un effet négatif sur l'Indice de Développement humain élargi avec une réduction de 2,8%.

Tableau 1 : Impact de la crise sur la pauvreté, la protection sociale et le développement humain élargi

Indice	Situation initiale	Situation avec la pandémie	Écart
Indice de Couverture de la Dépendance économique (ICDE)	0,371	0,066	-82,2%
Indice de la Qualité du Cadre de Vie	0,632	0,612	-3,2%
Indice synthétique de Sortie de la Pauvreté (ISSP)	0,579	0,571	-1,4%
Indice de Développent humain élargi	0,488	0,472	-2,8%

Source : CREG/CREFA, 2020

Capture du dividende démographique

52 La crise sanitaire retarde le processus de la capture du dividende démographique, avec une baisse de 31,3% de l'Indice synthétique de Suivi du Dividende démographique (ISDD) qui s'établit à 41,5%, en dessous du seuil acceptable de 50%. Cette situation est le reflet de l'insuffisance des résultats obtenus dans le processus de capture du dividende démographique en termes de gouvernance et de gestion de toutes les dimensions, en particulier celles relatives au déficit du cycle de vie et à la couverture de la dépendance économique, au développement humain, à la pauvreté et aux réseaux, territoires et migrations.

[14] Enquête de l'ANSD sur l'Impact Covid-19, juillet 2020.
[15] Il mesure le niveau de développement humain d'une localité. Sa méthodologie de calcul dérive de celle de l'IDH du PNUD. L'innovation majeure est l'introduction de l'indice synthétique de fécondité pour prendre en compte l'optimalité de la population nécessaire à l'enclenchement d'une croissance économique soutenue d'une part, et d'autre part, la consommation par tête en lieu et place du PIB/tête, qui permet de mieux appréhender en plus du niveau de vie de la population, leur bien-être.

Impact de la COVID-19 sur le bien-être et la pauvreté au Sénégal

53 La pandémie a aussi des impacts négatifs sur le bien-être et la pauvreté, à travers les principaux canaux de transmission qui sont liés aux revenus du travail, aux transferts de fonds et aux prix (ANSD et BM, 2020). En effet, une diminution des transferts peut faire baisser la consommation jusqu'à 3,9% et augmenter la pauvreté de près de 2,9 points de pourcentage sur l'année, faisant basculer ainsi près d'un million de personnes dans la pauvreté, principalement dans les zones rurales. De même, si à long terme, l'impact sur le revenu du travail peut réduire la consommation agrégée totale de 0,8% et augmenter la pauvreté de 0,6 point de pourcentage, à court terme (sur le 3ème trimestre 2020), la perte de revenu du travail peut conduire plus de 800 000 personnes à la pauvreté, en particulier dans les zones urbaines.

54 Une augmentation des prix de 1,5% ou de 3 % peut entraîner une forte augmentation de la pauvreté, représentant de ce fait un impact de taille. Cette évolution dépendra largement des performances du secteur agricole et de l'importance de l'effet, dans ce secteur, de la perturbation des marchés et des transports dans les zones urbaines.

55 Ainsi constaté, au niveau social, la fragilité du système de santé et particulièrement les faibles capacités en matière de dépistage sanitaire se posent comme des défis majeurs. Aussi, est-il noté une vulnérabilité du système éducatif et de la protection sociale.

[16] DGPPE, 2020.

1.4 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES[17]

56 Les communes et les départements n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. Le ralentissement ou l'arrêt des activités au niveau territorial, suite aux mesures de restriction, a fortement contribué à la baisse des recettes budgétaires des collectivités territoriales qui, malgré tout, continuent de faire face à des dépenses incompressibles.

57 Les communes n'ont pas été affectées de la même manière. En effet, sur les 388 communes enquêtées, soit 69,7% de l'ensemble des collectivités territoriales, 218 ont enregistré une baisse de leurs recettes hors transferts de l'État. Ces pertes se chiffrent à 3,1 milliards de FCFA, soit en moyenne 14 millions de FCFA par commune. Ce manque à gagner représente 69,1% des recettes qu'elles auraient dû percevoir sans la crise. Globalement, les baisses de recettes ont varié entre 25% et 70%[18].

58 En revanche, 170 communes, soit 43,8% des enquêtées, ont collecté 1,3 milliard de recettes additionnelles en 2020. Ces dernières peuvent être considérées comme étant moins impactées par la crise sanitaire sur le plan de la mobilisation de ressources budgétaires.

59 Parallèlement, 26% des collectivités territoriales enquêtées ont dépensé un total de 4,2 milliards de FCFA pour contrer la propagation de la pandémie, soit en moyenne 27 millions de FCFA par commune. Dix (10) collectivités territoriales ont déclaré avoir dépensé plus de cent (100) millions de FCFA chacune, et 85 ont dépensé entre dix (10) et cent (100) millions de FCFA pour la riposte contre la pandémie.

60 La fragilité du système économique et social notée transparait également au niveau des collectivités territoriales qui ont eu du mal à faire face à la pandémie. Elles ont sérieusement été impactées, surtout au niveau de la mise en œuvre des projets d'investissements prévus dans les Plans de Développement départementaux (PDD) et Plans de Développement communaux (PDC), ralentissant ainsi l'attractivité de ces territoires.

[17] Sauf mention contraire, les informations consignées dans cette partie proviennent d'une enquête faite par la DGPPE au niveau des collectivités territoriales.
[18] Association des Maires du Sénégal (AMS), 2020.

1.5 FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Mobilisation des ressources intérieures

61 La mobilisation de ressources internes joue un rôle prépondérant dans le financement des projets et programmes. Au regard des premiers impacts, notamment en termes de baisse de l'activité économique et des échanges extérieurs, il est attendu une diminution significative des taxes intérieures. À cet effet, la pression fiscale est projetée à 16,5% du PIB en 2020, soit un repli de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2019. Cette baisse des recettes a contribué au creusement du déficit budgétaire compte tenu des dépenses destinées à la lutte contre la pandémie.

62 ### Incertitudes sur les investissements

Les incertitudes, quant à l'avenir, ont pour conséquences un ralentissement de la circulation des capitaux et la diminution des flux mondiaux des Investissements directs étrangers (IDE). En 2020, ces derniers connaitraient une baisse comprise entre 5% à 15% (CNUCED, 2020).

63 Au regard des effets négatifs de la Covid-19, l'exploitation du pétrole, prévue en 2022, pourrait être retardée jusqu'en 2023, en raison des incertitudes d'investissements dans les marchés des hydrocarbures, d'une reprise timide des activités économiques, mais aussi des tensions géopolitiques, à différents niveaux de la planète, et qui ont occasionné des chocs importants dans le secteur.

Baisse des envois de fonds des Sénégalais de l'extérieur

64 Les envois de fonds des émigrés jouent un rôle déterminant dans l'économie sénégalaise et constituent une source potentielle de financement du développement et d'amortisseur de chocs pour les ménages. Ils sont estimés à 13,7% du PIB et proviennent essentiellement des pays européens (82,1%) dont l'Italie (44,8%), la France (20,8%) et l'Espagne (12%)La crise qui sévit dans ces pays aurait pour conséquence la baisse des transferts de fonds vers le Sénégal, avec une contraction qui serait de près de 30% [20] sous l'effet du repli des activités économiques dans les pays développés. Les ménages les plus vulnérables seront fortement impactés, car ces transferts contribuent, en grande partie, à assurer les dépenses courantes (consommation, santé, éducation, etc.) et, dans une moindre mesure, celles d'investissement.

65 En définitive, une baisse des ressources pour le financement du développement a été notée ; ce qui nécessite une gestion rationnelle et efficace de la dépense publique.

[19] BCEAO, 2017
[20] MEPC, 2020

2. CADRE STRATÉGIQUE

Rappel de la vision et des principes directeurs
Leçons apprises
Défis et opportunités
Objectif de l'ajustement
Impacts attendus
Axes stratégiques

2.1 RAPPEL DE LA VISION ET DES PRINCIPES DIRECTEURS

Rappel de la vision

66 Pour améliorer le bien-être des populations, le Sénégal s'est engagé depuis 2014, dans la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) en vue de réussir la transformation profonde du système économique et social.

67 L'aspiration à un mieux-être est déclinée à travers la vision d'« un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ».

Principes directeurs

68 La crise du coronavirus, qui a révélé le caractère vulnérable et fragile de notre système de développement, impose la révision de notre modèle économique et social précédemment défini pour se diriger vers le futur souhaité. Le pari de relancer l'économie réside dans la prise en compte d'un certain nombre de nouveaux principes directeurs dans les choix et décisions publics. Ces principes, qui viennent s'ajouter à ceux déjà arrêtés dans la phase II du PSE, concilient, à moyen terme, l'éthique, la préférence locale et la solidarité.

69 Éthique : la satisfaction du bien-être des Sénégalais est l'ultime objectif qui doit guider les actions au sein de l'Administration. Aussi, la promotion du civisme devrait-elle être de mise.

70 Préférence locale : un développement endogène doit être essentiellement porté par les forces vives de la Nation. À tous les niveaux de l'activité économique, en prenant en compte le principe d'efficacité, l'Etat comme les acteurs économiques devront placer, au centre de leurs préoccupations, le consommer local et le contenu local, respectivement en matière de demande et d'offre. Toute action qui n'aura pas optimisé le gain économique, social et environnemental du Sénégalais, du côté de l'offre comme de celui de la demande, devra être reléguée au second plan ; ceci par tous les agents économiques. À ce titre, la commande publique devrait être à l'avant-garde.

71 Solidarité : elle consiste à protéger et à aider les populations dans les domaines essentiels de la vie. Le rôle de l'État est de garantir à chacun le droit à la dignité et de lui maintenir un niveau de vie et de bien-être permettant de satisfaire ses besoins conformément à la Constitution. Ce rôle, dans un monde en crise et plein d'incertitudes, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

2.2 LEÇONS APPRISES

72 L'une des leçons apprises de la pandémie est celle relative aux limites du système socioéconomique mondial et, en particulier, celui des pays en développement. À cet effet, l'option innovante de taille est d'amener le pays, dans un avenir proche, à pouvoir compter sur ses propres ressources et à disposer de terroirs plus résilients aux chocs. Pour y arriver,

il convient de réviser le modèle de développement, en vue notamment de produire, de plus en plus, ce que l'on consomme dans l'optique d'une souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique, mais aussi en rendant le système éducatif plus performant. Le credo pour le Sénégal est un développement endogène orienté vers un appareil productif propice et plus compétitif avec l'implication d'un Secteur Privé national fort.

73 La mise en place d'un système d'alerte précoce et holistique, résilient face à des crises de tous ordres, auquel les citoyens auront confiance, constitue un préalable. La souveraineté sociale (dans les domaines de la santé, de l'éducation, etc.) et économique doit aussi être recherchée.

74 Enfin, avec l'émergence du télétravail, l'Internet à haut débit devrait être accessible à tous et l'intelligence artificielle prise en compte dans les politiques publiques. C'est pourquoi, il est aujourd'hui impératif de réduire la fracture numérique.

2.3 DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

75 En plus de ceux identifiés dans la phase II du PSE, la crise a fait ressortir de nouveaux défis, liés à la promotion d'une agriculture [21] intensive, abondante, de qualité et résiliente, à une santé inclusive, à un système éducatif performant, au développement d'un Secteur Privé national fort, au renforcement de la protection sociale et à la transformation industrielle et numérique, qu'il convient de relever.

76 Pour ce faire, le pays dispose d'un certain nombre d'opportunités à saisir afin d'asseoir son modèle autour d'un développement plus endogène. Ces opportunités reposent sur une population à majorité jeune en âge de travailler, l'émergence de pôles économiques de développement, la digitalisation progressive de l'économie, la valorisation des résultats de recherche et de l'innovation et l'essor de l'intégration sous régionale.

2.4 OBJECTIF DE L'AJUSTEMENT

77 L'ajustement de la phase II du PSE, dans l'impératif d'un véritable développement endogène porté par un Secteur Privé national fort et avec l'implication de tous les acteurs, devra contribuer à l'atteinte de l'objectif global initialement défini, sur la période 2019-2023, qui est de « réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations ».

[21] Agriculture au sens large

Encadré 1 : développement endogène

L'ajustement de la phase II du PSE, pour davantage y greffer cette dose substantielle de développement endogène, vise une meilleure réponse aux besoins du pays, grâce à une valorisation croissante des ressources locales. Cette option permet de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et, avec une plus grande diversification des bases productives, ambitionne un recentrage de la transformation structurelle de l'économie autour des besoins des populations. La transformation des matières premières par la création de valeur ajoutée, avant toute exportation, doit être un viatique.

Sa réussite est subordonnée au renforcement de la production locale et à une ferme volonté des populations de privilégier le « consommer sénégalais » et la « destination Sénégal ». L'Administration est appelée à réaliser le déclic qui amorce cette orientation. De même, du côté de l'offre, il faut un Secteur Privé national fort pour sa mise en œuvre. La préférence nationale ainsi que des actions immédiates doivent être amorcées, à travers l'opérationnalisation de la réforme sur le Partenariat Public Privé. Les besoins d'importation devront aussi être recadrés autour des produits strictement indispensables à la transformation et à l'économie locale. Avec cette exigence, l'État doit appuyer et réorienter, progressivement, les grands importateurs vers leur insertion dans l'économie nationale.

Avec cette option, les gains sont multiformes : l'emploi, la croissance, les conditions de vie des populations s'améliorent.

Ce développement endogène va consolider les exportations basées sur l'offre de produits manufacturés à forte valeur ajoutée.

Aussi, permettra-t-il de changer de paradigme, par une transformation de l'artisanat que l'État se chargera de promouvoir et d'accompagner, et qui devrait être moins intensif en main-d'œuvre.

78 L'ajustement sur la période 2021-2023 sera bâti autour d'un recentrage des priorités afin de mieux redynamiser la marche vers l'émergence. À cet effet, les nouveaux projets du PAP 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) seront arrimés aux objectifs stratégiques de la phase II, avec un accent particulier orienté vers le développement endogène sous-tendu par la quête des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique et porté par un Secteur Privé national fort.

79 La mise en œuvre du PRES a permis d'appuyer les ménages les plus vulnérables, les entreprises, la diaspora et le système sanitaire. L'encadré ci-dessous donne une illustration des mesures urgentes prises par les autorités dans ce cadre.

L'encadré ci-dessous donne une illustration des mesures urgentes prises par les autorités dans ce cadre.

Encadré 2 : Programme de Résilience économique et sociale du Sénégal (PRES)

Pour faire face aux urgences induites par la crise de la Covid-19, le Sénégal a pris un ensemble de mesures inscrites dans le PRES. Ce dernier est doté de plus 1 000 milliards de francs CFA, correspondant un peu plus de 7% du PIB. La répartition de l'enveloppe montre toute l'importance accordée au Secteur Privé, comme suite logique de l'orientation des autorités de le développer, au lieu seulement du seul appui. Le soutien aux entreprises est estimé à 835,3 milliards de francs CFA, dont 302 Mds FCFA pour des paiements dus aux fournisseurs de l'État, 200 mds de remise partielle de la dette fiscale, 100 mds destinés au soutien direct aux secteurs les plus touchés. Parallèlement, la Santé bénéficie d'une enveloppe de 94 milliards et les ménages d'un montant de 87,5 milliards de FCFA qui ont servi à la mise à disposition de denrées alimentaires (69 Mds) et au paiement de factures d'eau et d'électricité (18,5 Mds) aux ménages les plus vulnérables.

Figure 8 : Répartition des fonds du PRES (en milliards de FCFA)

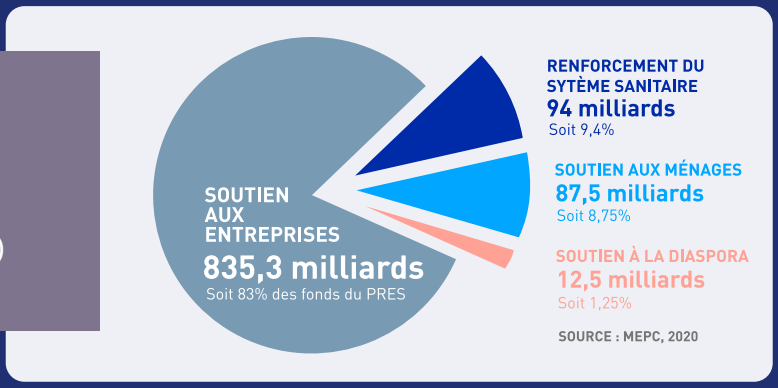

Cette réponse apportée par le Sénégal représente l'une des plus importantes en Afrique. À titre illustratif, avec un soutien évalué à plus de 7% du PIB pour notre pays, d'autres comme la Cote d'Ivoire ont misé sur une réponse de 6,0 % de leur PIB. Le Nigéria et le Maroc sont respectivement à 2,9% et 2,0% du PIB. L'Afrique du Sud est l'un des rares pays à dépasser le Sénégal dans ce sens. Le montant global décaissé par ces pays est fonction de l'ampleur de la réponse à la Covid-19.

80 Afin de relancer l'économie nationale et la repositionner sur la trajectoire initiale, des actions et réformes sont rajoutées.

2.5 IMPACTS ATTENDUS

81 Malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP 2A devrait permettre de maintenir le cap sur l'essentiel des indicateurs d'impact attendus en 2023. En effet, une relance rapide de l'économie à partir de 2021, accompagnée de réformes et d'investissements massifs, notamment dans les secteurs sociaux, l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'habitat, le numérique et l'industrie, permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 6,1% entre 2019 et 2023 (8,6% sur la période 2021-2023), avec une amélioration notable des indicateurs de développement.

82 En lien avec les résultats économiques escomptés, le revenu des ménages devrait s'améliorer et la pauvreté baisser sensiblement par rapport à la phase I du PSE. Estimée à près de 38% en 2018, l'incidence de la pauvreté monétaire devrait baisser significativement dans le scénario d'ajustement pour se stabiliser à 36,4% en 2023. En termes de développement humain, des performances sont attendues en 2023 avec un IDH de 0,54 dans le scénario d'ajustement. Aussi, l'objectif de création d'un million d'emplois, dans la seconde phase II du PSE sera-t-il maintenu.

83 S'agissant des secteurs de l'éducation et de la santé, qui constituent des composantes essentielles du capital humain, des progrès importants sont attendus de la mise en œuvre du PAP 2A. En effet, l'exécution du plan quinquennal d'investissements de la santé conduirait à une baisse progressive et rapide du taux de mortalité infantile (27,7‰ en 2023) et celui de la mortalité maternelle. Au niveau de l'éducation, les résultats attendus indiquent une hausse du nombre moyen d'années d'études.

84 L'accès aux services sociaux de base tels que l'électricité, l'eau et l'assainissement serait significativement amélioré. L'électrification universelle en 2025 reste toujours le pari à relever. Pour y arriver, les initiatives prévues (investissements de l'État, mise en œuvre du deuxième compact du MCC, etc.) contribueront à porter le taux d'électrification rural à hauteur de 79,1% en 2023. L'eau potable « pour tous » et l'assainissement occuperont une place prépondérante dans le PAP2A. Des efforts supplémentaires d'investissement, dans ce secteur, devraient se traduire par des progrès notables dans l'accès à une source d'eau améliorée en milieux rural et urbain.

TABLEAU 2 : INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEURS	SITUATION INITIALE		CIBLE 2023	
	ANNÉE	VALEUR	PSE PHASE II	PSE PHASE PAP2A
PIB réel/tête (en FCFA)	2018	819 068	1 110 222	971 711
IDH	2018	0,51	0,50	0,54
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2018	37	29,2	27,7
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000)	2018	236	178,4	180,6
Taux de prévalence contraceptive	2018	25,4	40,8	41,7
Durée moyenne de scolarisation (années)	2015	2,81	3,0	3,1
Coefficient de Gini	2011	40,2	35,8	35,7
Taux de pauvreté national (%)	2018	37,8	33,0	36,4
Taux de pauvreté international [1,90$/jour/personne] (%)	2017	35,6	29,9	30,9
Indice africain de Développement social (IADS)	2013	2,85	1,8	2,0
Accès à l'électricité (en %)	2018	69,3	85,9	85
Accès à l'électricité en milieu rural (%)	2019	53,9	81,6	79,1
Energie renouvelable dans le mixte (%)	2018	19,6	29,2	29,2
Accès à une source d'eau améliorée en milieu rural (%)	2019	71,4	81,3	80,8
Accès à une source d'eau améliorée, global (%)	2019	80,9	89,4	90,6
Création d'emplois annuelle	2019	150 020	228 317	214 553
Proportion de la population utilisant le net (%)	2016	25,7	46,4	42
Poids de l'industrie dans le PIB (%)	2017	20,6	25,0	25,9
Exportations par tête (FCFA)	2019	122 468	220 109	246 799

Source : DGPPE, 2020.

Source : DGPPE, 2020

2.6 AXES STRATÉGIQUES

85 L'axe « Transformation structurelle de l'économie et croissance » est articulé autour de six (6) objectifs stratégiques à savoir :

OS1 : promouvoir des secteurs moteurs de croissance, d'exportation et d'inclusion sociale, OS2 : accroître le niveau et l'efficacité des investissements dans l'économie, OS3 : développer des infrastructures de qualité, OS4 : améliorer l'accès à l'énergie et au foncier, OS5 : renforcer les bases d'une productivité élevée et OS6 : promouvoir une industrialisation inclusive et durable.

86 Cet axe s'appuie, entre autres, sur les (i) infrastructures, (ii) le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme.

87 Avec la crise, le diagnostic opéré a montré la nécessité de renforcer l'OS1 : « promouvoir des secteurs moteurs de croissance, d'exportation et d'inclusion sociale » en vue de raffermir les bases d'un développement endogène.

88 Dans l'effet attendu EA 1.1 : « des secteurs porteurs de croissance et d'emplois (moteurs et émergents) sont développés », il convient de passer, entre autres, par le renforcement de la résilience de ces secteurs, l'accélération de la marche vers la souveraineté alimentaire, le développement du tourisme local et régional et la digitalisation de l'économie.

Agriculture

89 Le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la création d'emplois. Ainsi, il s'agira de mettre en œuvre, prioritairement, les actions suivantes : (i) le développement des aménagements hydroagricoles dans les zones à fort potentiel ; (ii) l'accélération de la relance de l'horticulture ; (iii) la garantie de l'autosuffisance en riz ; et (iv) le renforcement des chaînes de valeurs à travers la promotion des Exploitations familiales résilientes (EFR).

Élevage

90 Maillon essentiel de la souveraineté alimentaire, l'élevage contribue à la création d'emplois et à la production de lait ainsi que de produits dérivés. À ce titre, le développement du sous-secteur se fera par le renforcement des initiatives en cours telles que (i) l'accélération de l'autosuffisance en moutons et en lait ; et (ii) le développement des cultures fourragères.

Aquaculture

91 L'aquaculture joue un rôle prépondérant à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la création d'emplois. Son développement passe par : (i) la mise en place de pôles de développement aquacole ; et (ii) la création des conditions d'attraction des investissements privés.

92 Tourisme et transport aérien

L'une des ambitions du Sénégal est de promouvoir le tourisme local tout en faisant du territoire national une destination de référence. Les actions pour ce secteur portent sur : (i) la réhabilitation des micro-réceptifs hôteliers ; (ii) l'aménagement des sites touristiques ; (iii) la promotion du tourisme local ; (iv) le positionnement de la destination Sénégal autour d'une offre à haute valeur ajoutée ; (v) le renforcement des expériences digitales pour rendre davantage attractive la destination Sénégal ; (vi) la mise en place d'une stratégie marketing pointue ; (vii) la mise à disposition de moyens adéquats et de données fiables; (viii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (ix) le développement d'infrastructures physiques et intangibles de soutien au tourisme.

Digitalisation de l'économie

93 Le Gouvernement a opté pour faire du Sénégal la plus grande plateforme numérique régionale via la stratégie Sénégal Numérique (SN 2025). Dans cette perspective, les actions suivantes sont proposées : (i) la promotion de l'innovation et du développement des services numériques ; (ii) la mise en place de l'adressage numérique ; (iii) le développement des usages numériques ; (iv) la promotion de l'intelligence artificielle et (v) le renforcement des infrastructures Haut/très Haut débit, surtout en zones rurales

94 La concrétisation de l'effet attendu EA 1.3 : « la dépendance de la demande nationale par rapport aux importations est réduite », se fera, entre autres, à travers (i) une orientation prononcée de la commande publique vers la production domestique ; (ii) une amélioration de la technologie et de la qualité de l'offre nationale ; (iii) la promotion du « consommer local » ; et (iv) l'appui à la commercialisation des produits locaux.

95 L'effet attendu EA 6.1 : « le tissu industriel est densifié et diversifié » sera réalisé à travers la promotion des plateformes industrielles et logistiques ainsi que le développement de l'industrie pharmaceutique.

Plateformes industrielles et logistiques

96 Pour accélérer le développement industriel, le Sénégal a adopté l'érection de plateformes intégrées qui permettront de dynamiser les filières telles que l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'habillement. Il s'agit de (i) l'accélération de la mise en œuvre des agropoles (sud, nord, centre, ouest) ; et (ii) l'aménagement, la viabilisation et la connexion de Zones économiques spéciales (ZES).

Développement de l'industrie pharmaceutique

97 Pan important pour la transformation structurelle de l'économie, le développement de l'industrie pharmaceutique passera par (i) la promotion de sites spécialisés dans le domaine de la fabrication des produits pharmaceutiques et médicaux ; (ii) l'accompagnement des acteurs locaux pour la production de molécules prioritaires identifiées ; et (iii) la mise en place d'un cadre attractif pour le développement de la filière (fiscalité, actionnariat, mise en marché, etc.).

98 Quant à l'effet attendu EA 2.2 : « le volume de l'investissement privé est accru », il nécessitera (i) la révision du cadre légal des PPP ; (ii) le développement du Secteur Privé ; (iii) la formalisation du secteur informel ; (iv) la mobilisation de l'épargne intérieure ; et (v) la promotion de champions nationaux à partir du développement d'une diplomatie économique proactive.

99 L'axe « Capital humain, protection sociale et développement durable » se focalise sur l'amélioration du bien-être des populations avec dix objectifs stratégiques à savoir : OS1 : améliorer l'état de santé et de la nutrition des populations, OS2 : promouvoir une offre éducative de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux et culturels, OS3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service du développement, OS4 : améliorer l'accès à l'énergie en milieu rural, à l'eau et à l'assainissement de qualité, OS5 : améliorer l'accès à l'habitat social et à un cadre de vie décent, OS6 : promouvoir le travail décent, OS7 : accélérer le rythme de la transition démographique, OS8 : promouvoir une meilleure gouvernance de la migration, OS9 : promouvoir la protection sociale et OS10 : réduire la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique.

100 Dans le cadre de la souveraineté sanitaire et pour l'effet attendu EA 1.1 : « la morbidité et la mortalité sont réduites », l'accent sera mis sur (i) le relèvement du plateau technique ; (ii) le renforcement de l'offre des structures sanitaires et des ressources humaines ; et (iii) le développement de la télémédecine.

101 Pour l'effet attendu EA 1.3 de l'OS1 : « le système de gouvernance et de financement du secteur de la santé est renforcé », sa concrétisation passe par (i) l'amélioration du mode de gestion des établissements publics de santé ; et (ii) la révision de l'actionnariat des structures de santé privées.

102 S'agissant de l'effet attendu EA 9.1 : « la couverture sociale des populations est améliorée », il conviendra de procéder à l'élargissement de l'accès aux mécanismes de protection sociale et à l'amélioration du Registre national unique (RNU).

L'accès à un logement décent est un principe fondamental de dignité humaine et de justice sociale. À ce titre, pour l'effet EA 5.1 : « l'accès au logement social est amélioré », les interventions seront principalement axées autour de l'accélération de la construction de 100 000 logements sociaux.

103 L'axe « Gouvernance, Institutions, paix et sécurité » est bâti autour de cinq objectifs stratégiques : OS1 : améliorer la qualité du service public, OS2 : renforcer la citoyenneté et l'État de droit, OS3 : promouvoir l'équité et l'égalité de genre, OS4 : renforcer la paix et la sécurité et OS5 : renforcer la gouvernance territoriale.

L'effet EA 5.1 : « les territoires sont plus attractifs » sera réalisé à travers (i) la promotion de territoires viables et compétitifs ; (ii) le renforcement du dispositif de pilotage des politiques publiques aux différentes échelles ; (iii) le parachèvement de l'Acte 3 de la décentralisation ; et (iv) le développement de mécanismes de financements innovants.

3- CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

Cadrage macro-économique
Plan d'actions prioritaires 2 Ajusté et Accéléré (PAP 2A)
Réformes
Apport du Secteur Privé dans la stratégie
Mécanismes de financement
Axes stratégiques

3.1 CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

104 Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de diversifier les moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie. La relance de l'activité après le choc de la Covid-19 nécessite, dans l'optique d'un développement plus endogène, de mettre l'accent, en amont, sur un renforcement de l'appareil productif à travers une production agricole répondant aux besoins de consommation interne et, en aval, sur la redynamisation du secteur industriel, notamment l'industrie pharmaceutique et l'agro-alimentaire, dans une perspective de souveraineté pharmaceutique et d'autosuffisance alimentaire.

105 À cet effet, les objectifs révisés du PAP II 2019-2023, prenant en compte les effets de la crise sur l'économie notés, en 2020 et les mesures de relance en vue, tablent sur un redressement économique dès 2021, avec un taux de croissance prévu à 5,2%. Ce scénario s'appuie sur les effets du Programme de Résilience économique et sociale (PRES), atténuant le choc de 2020, et de la mise en œuvre du PAP 2A adopté par les autorités, pour replacer l'économie sur la trajectoire de l'émergence. Il s'agira, entre autres, de renforcer l'investissement privé avec un accompagnement fort de l'État en mettant en place des mécanismes de financement adapté devant faciliter l'accès au crédit des TPE et du secteur informel, et élargis aux grandes entreprises.

106 Des réformes devront accompagner la relance de l'économie, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'industrie pharmaceutique et du développement numérique en vue notamment d'améliorer l'environnement des affaires.

107 À ce titre, l'ajustement mise sur une révision des objectifs initiaux compte tenu du choc consécutif à la crise sanitaire de 2020 et d'autres contraintes liées, en partie, à l'agenda d'exploitation des ressources pétrolière et gazière, au financement en vue des effets de surchauffe attendus sur le marché financier, etc. Ainsi, après la relance en 2021, l'ambition est de maintenir l'économie sur la trajectoire d'émergence avec un taux de croissance moyen de 8,6%, sur la période 2021-2023, sous l'hypothèse d'un début d'exploitation des ressources pétrolière et gazière en 2023.

108 Cette dynamique de croissance sur la période 2021-2023 est essentiellement tirée par :

R OHV DFWLYLW«V H[WUDFWLYHV GX IDLW QRWDPPHQW GH OD ressources minières (or et métaux lourds), mais surtout du début d'exploitation des ressources énergétiques (pétrole et gaz) ;

R OD FRQVWUXFWLRQ DYHF HQ SDUWLFXOLHU OH SURJUDPP

et de l'horticulture avec le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et la création d'agropoles et autres infrastructures de stockage de produits agricoles.

109 Au titre des emplois du PIB, la consommation finale serait attendue en hausse à partir de 2021, après le repli de 2020 (-1,7%). En effet, cette baisse de la consommation finale, imputable au choc sanitaire sur le revenu des ménages a été atténuée par les efforts du gouvernement pour soutenir la consommation et le secteur productif, à travers la mise en œuvre du PRES. Ainsi, la reprise de la consommation finale est attendue en 2021, avec une évolution de 5,2%, et devrait également se poursuivre sur la période pour soutenir le dynamisme projeté de la croissance. Par ailleurs, la propension moyenne à consommer passerait de 85,7% à 81,8%, respectivement sur les périodes 2014-2018 et 2019-2023, entrainant une amélioration du taux d'épargne intérieure de 3,9 points de pourcentage du PIB.

110 Le taux d'investissement, pour sa part, ressortirait en moyenne, sur la période 2019-2023, à 28,9%, contre un niveau de 24,5% atteint dans la phase I du PSE. Cette hausse est soutenue par l'investissement privé attendu sur la période qui devrait se situer en moyenne à 22,0%. L'investissement public serait également renforcé sur la période pour amorcer la relance économique et consolider les acquis.

111 Du côté de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services, malgré le « trou d'air » en 2020, devraient augmenter, en termes réels, de 9,4% en moyenne sur la période du PAP 2A, profitant du saut attendu en 2023, avec l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. S'agissant des importations de biens et services, après le repli noté en 2020, elles sont projetées en reprise à partir de 2021 pour soutenir la croissance et répondre à la demande d'investissement du Secteur Privé. À cet effet, un creusement du déficit commercial serait une conséquence des besoins importants en infrastructures liés à la faiblesse du tissu industriel à répondre suffisamment à la demande en biens d'équipements. Toutefois, les importations de biens alimentaires devraient fortement ralentir pour être substituées par la production locale, dans un contexte de réalisation des objectifs de souveraineté alimentaire.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES ENTRE 2019 ET 2023

Agrégats macroéconomiques	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Taux de croissance du PIB réel (en %)	5,3	-0,7	5,2	6,9	13,7	6,1
Pour mémoire, PIB nominal (en Mds de FCFA)	13 815	14 006	14 999	16 289	18 986	-
Taux d'inflation annuel moyen (ou déflateur (en %))	1,7	2,1	1,7	1,6	2,5	1,9
Taux d'investissement global (en % du PIB)	26,0	27,1	29,4	30,5	31,3	28,9
Pression fiscale (en % du PIB)	17,4	16,8	17,1	18,9	20,0	18,0
Taux de croissance des dépenses (en %)	14,6	15,0	0,2	9,8	15,3	11,0
Dépenses d'investissements sur ressources internes / recettes fiscales (en %)	23,3	31,5	29,3	29,6	32,0	29,1
Solde budgétaire global en pourcentage du PIB (en %)	-3,9	-6,1	-5,0	-4,0	-3,0	-4,4

Source : DGPPE, 2020.

112 Le déficit budgétaire, attendu à 6,1% en 2020, devrait poursuivre son objectif initial avec une tendance baissière à partir de 2021 pour atteindre le plafond communautaire de 3,0% en 2023, à la faveur d'une dynamique de croissance vigoureuse de 8,6% en moyenne sur la période 2021-2023, ainsi que de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques.

113 Le scénario d'ajustement s'inscrit dans la continuité des avancées notées dans la première phase de mise en œuvre du PSE en matière de gestion des finances publiques. À cet effet, il s'appuie sur un renforcement accru de la gestion des finances publiques, à travers notamment une mobilisation soutenue des ressources internes, facilitée par l'exécution de la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) associée à une efficacité des dépenses. Ainsi, les efforts poursuivis permettront l'élargissement de l'assiette ainsi que la simplification et la modernisation du système fiscal. De ce fait, le taux de pression fiscale devrait passer de 17,1% en 2021 à 20% en 2023. Quant aux dépenses, l'État poursuivra la rationalisation des dépenses courantes, telles que les charges de fonctionnement, et maintiendra un niveau soutenu d'investissements structurants. Dans le souci d'atteindre les objectifs de mobilisation des ressources internes en lien avec le respect des engagements communautaires en termes de pression fiscale, des mesures complémentaires s'imposent, en particulier pour la réduction progressive du niveau des exonérations et des subventions.

TABLEAU 4 : SCÉNARIO PAP 2A, 2021 2023

Scénario PAP 2A	Croissance économique	Déficit budgétaire	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales
	En %	% du PIB	Mds de FCFA	Mds de FCFA	Mds de FCFA
Années					
2019	5,3	-3,9	2 166	1 160	3 326
2020	-0,7	-6,1	2 397	1 428	3 825
2021	5,2	-5,0	2 239	1 595	3 834
2022	6,9	-4,0	2 401	1 809	4 210
2023	13,7	-3,0	2 638	2 217	4 855
Moyenne	6,1	-4,4			
Total			11 841	8 209	20 050

Source : DGPPE, 2020.

114 Cette nouvelle trajectoire serait compatible avec un niveau de réalisation globale des Objectifs de Développement durable (ODD) en 2023 de l'ordre de 36,9%, avec des performances notables dans la promotion de la santé et du bien-être (ODD3), la réduction des inégalités (ODD10), l'éradication de la faim (ODD2), la promotion de la croissance économique et de l'emploi (ODD8), ainsi que l'adoption de modes de production et de consommation durables (ODD12). Ces performances, légèrement au-dessus de celles du scénario initial de la phase II du PSE, sont expliquées par les efforts consentis dans la promotion d'une santé inclusive, le développement d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, la réduction des

inégalités, le renforcement de l'appareil productif à travers la transformation industrielle ainsi que l'accompagnement d'un Secteur Privé national fort et dynamique.

Figure 9 : Niveau de réalisation des ODD dans les scénarii PAP II et PAP 2A

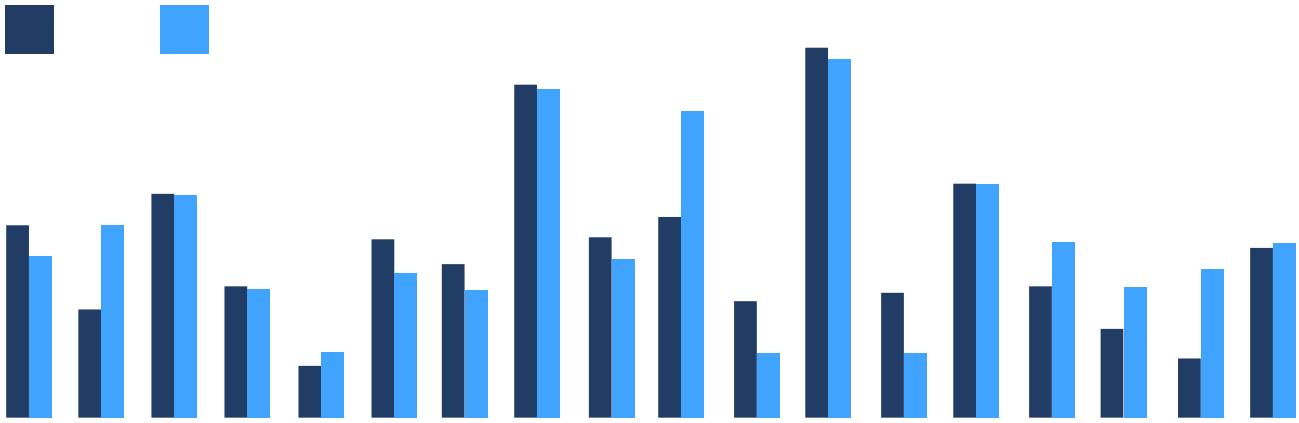

Source : DGPPE, 2020.

115 En définitive, malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP II ajusté et accéléré devrait permettre de repositionner le Sénégal sur la trajectoire d'émergence initialement projetée dans la phase II. En effet, la relance rapide de l'économie à partir de 2021, accompagnée de réformes et d'investissements massifs, notamment dans les secteurs sociaux, l'agriculture, l'aquaculture, l'élevage, le numérique et l'industrie, permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 8,6% sur la période 2021-2023.

3.2 PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES II AJUSTÉ ET ACCÉLÉRÉ (PAP 2A)

3.2.1 COÛT DU PAP 2A

116 Le PAP 2A opérationnalise le Plan Sénégal émergent à travers la mise en cohérence des axes et objectifs stratégiques, des effets attendus et des actions ajustées, avec les réformes, projets et programmes de développement à réaliser dans un cadre budgétaire revu. Ces projets, programmes et réformes seront portés par le Gouvernement ainsi que par le Secteur Privé.

Coût de la stratégie

117 Estimé pour la période 2019-2023, à 14 712 milliards FCFA, le coût global du PAP 2A a connu une augmentation de 614 milliards (4%) par rapport au PAP II initial. Naturellement, il prend en compte les deux (2) années d'exécution, à savoir 2019 et 2020. Ainsi, pour la période 2021-2023, le coût total du PAP ressort à 12 125 milliards FCFA.

Répartition par axe stratégique

TABLEAU 5 : RÉPARTITION PAR AXE STRATÉGIQUE

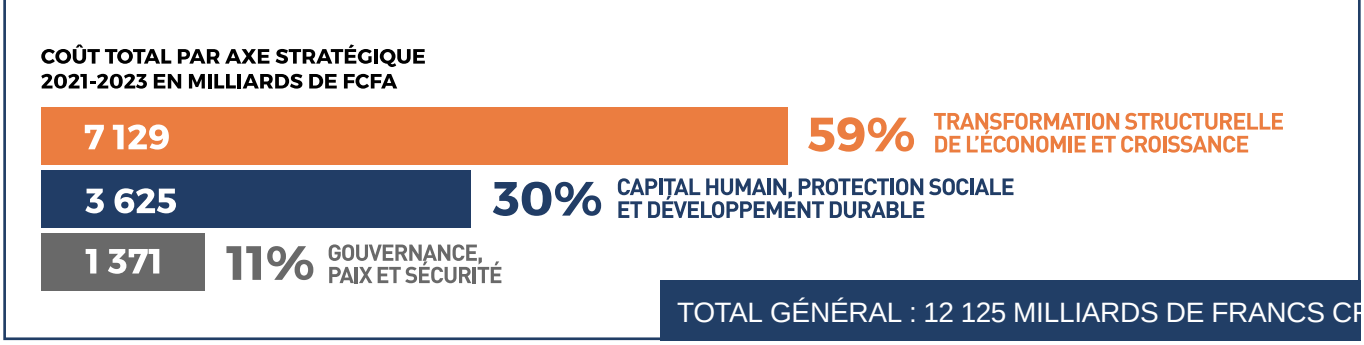

118 Ainsi, la répartition par axe stratégique du PSE permet de constater que :

R OKD[H m WUDQVIRUPDWLRQ VWUXFWXUHOOH GH OK«FRQR
du coût global du PAP 2A et s'appuie, en grande partie, sur (i) les infrastructures et services énergétiques ; (ii) les infrastructures de transports routiers ; et (iii) le développement de l'agriculture et de l'industrie.

R OKD[H m FDSLWDO KXPDLQ SURWHFWLRQ VRFLDOH HW G«
de 30% du montant du PAP 2A, et est destiné à la satisfaction des besoins sociaux des populations. Il porte essentiellement sur (i) l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'au renforcement de la nutrition ; (ii) l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie ; (iii) l'éducation de qualité et le développement des compétences et des qualifications ; (iv) la protection sociale et la solidarité avec les groupes vulnérables ; (v) la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (vi) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ; et (vii) la lutte contre la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et les changements climatiques.

R OKD[H m JRXYHUQDQFH LQVWLWXWLRQV SDL[HW V«FXU
et vise à assurer (i) la consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion des principes fondamentaux de l'État de droit, des droits humains et de la justice ; (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ; (iv) la modernisation de l'Administration publique ; (v) l'aménagement du territoire et la territorialisation des politiques publiques ; et (vi) la gouvernance stratégique, économique et financière.

3.2.2 RÉPARTITION SECTORIELLE DU PAP 2A

119 Le PAP 2A couvre l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Toutefois, une attention particulière est réservée aux secteurs prioritaires et de souveraineté.

Figure 10 : secteurs prioritaires

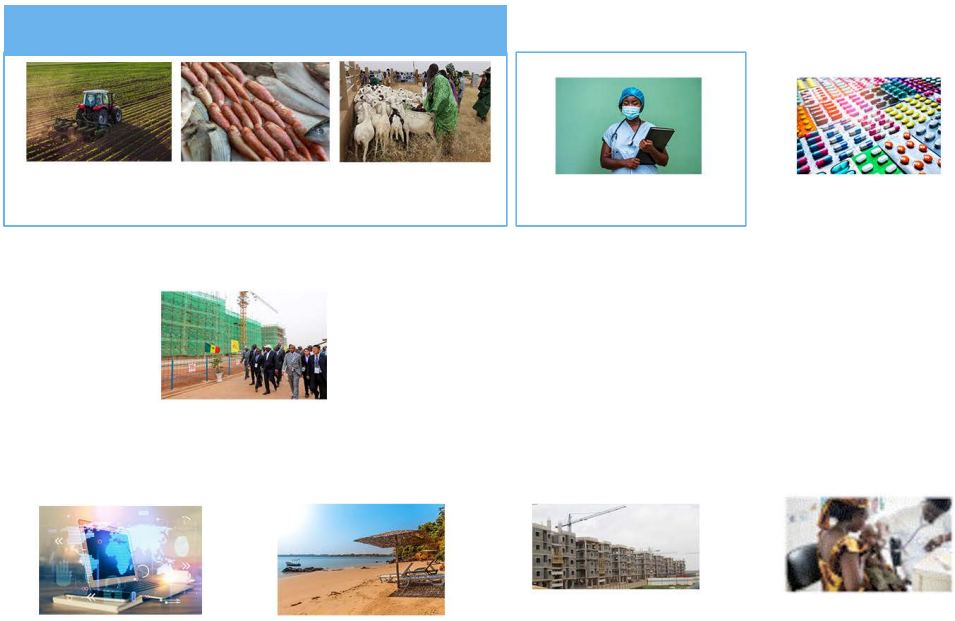

120 L'analyse de la structure du PAP 2A révèle la prépondérance des secteurs suivants :

R , Q I U D V W U X F W X U H V H W V H U Y L F H V « Q H U J « W L T X H V pour 1 698,8 r
14,1% du coût global, avec notamment les projets du Second Compact MCA Sénégal/énergie, d'électrification de 300 villages, d'installation de 50 000 lampadaires solaires, ainsi que le projet d'appui à l'accès à l'électricité (PAMACEL) ;

R , Q I U D V W U X F W X U H V H W V H U Y L F H V G H W U D Q V S R U W V U R X W L H
soit 8,8% du PAP 2A, avec des projets structurants tels que le projet de Bus Rapide Transit (BRT) à Dakar et la construction des autoroutes « Mbour – Fatick – Kaolack » et « Dakar-Thiès-Lompoul-Saint-Louis » ;

R $ J U L F X O W X U H « O H Y D J H S ¬ F K H pour 1 195,2 milliards de FCFA, correspon
9,9% du coût de la stratégie. Pour ce qui est de l'agriculture, représentant 8,4% du PAP 2A, les principaux projets sont : le projet d'appui au programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), le programme national de l'horticulture et le projet de valorisation des eaux pour le développement des chaines de valeur (PROVALE/CV). S'agissant de la pêche, les projets y relatifs sont évalués à 113,2 milliards de FCFA. Ils portent notamment sur : (i) le développement

accéléré de l'Aquaculture à travers la mise en place de fermes industrielles de pisciculture continentale ainsi que des fermes aquacoles industrielles marines d'une capacité de 5 000 tonnes ; (ii) le soutien à la pêche artisanale et industrielle par le biais de la modernisation du parc piroguier, de la géolocalisation des embarcations artisanales, ainsi que de la mise en place des programmes de chaînes de froid phase 2 et phase 3. Quant à l'élevage, il concerne essentiellement le programme d'appui à l'autosuffisance en moutons Tabaski (PRONAM), le programme de développement des cultures fourragères (PDCF) et le projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT) ;

R , Q G X V W U L H représentant 1 066,7 milliards de FCFA, soit 8,8% du plan d'actions. Il s'agit particulièrement des projets de (i) création d'agropoles ; (ii) d'aménagement des infrastructures structurantes et de connectivité des zones économiques spéciales intégrées ; (iii) de mise en place de plateformes industrielles intégrées (phase 2) ; et (iv) d'établissement des mécanismes de financement des Petites et Moyennes Industries (PMI) ;

R 6 D Q W « H W Q X W U L W L R Q pour 1 023,7 milliards de FCFA, soit 8,4%, avec notamment projets de construction et de réhabilitation d'établissements publics de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan quinquennal des investissements du secteur de la santé et le développement des établissements privés. Pour ce qui est des projets publics, l'accent sera mis sur le programme de santé maternelle et infantile/SR, la réhabilitation des hôpitaux régionaux, la construction de CHU à Saint-Louis et à Diamniadio, la construction et la réhabilitation de l'hôpital Aristide le Dantec (400 lits). Au plan privé, les projets couvrent la réhabilitation de l'Hôpital privé Madeleine ainsi que la construction de l'hôpital international de Dakar ;

R 8 U E D Q L V P H H W + D E L W D W à hauteur de 935, 3 milliards de FCFA, soit 7, 71%. Ce sect comprend, entre autres, le projet de construction de 100 000 logements, le projet promo gestion intégrée et économie de déchets solides PROMOGED, le programme zéro déchet et le programme national d'amélioration du cadre de vie (PNACV) ;

R ‹ G X F D W L R Q G I R U P D W L R Q pour un montant de 475,2 milliards de FCFA, soit 3,92% concerne la construction des universités Amadou Mahtar Mbow (UAM) et du Sine Saloum, le remplacement des abris provisoires, la mise à niveau des écoles et établissements (salles de classes et ouvrages annexes), la construction de l'Université arabo-islamique et le programme de formation professionnelle technique et d'employabilité (Sen/032 - pic iv) ;

R 7 R X U L V P H pour 353,3 milliards de FCFA, soit 2,9%, portant essentiellement sur les projets de promotion du tourisme local, de relance du tourisme en Casamance, du projet « un pôle-un produit », de mise en place de Crédit hôtelier et touristique, de réhabilitation des sites culturels et naturels inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco et du projet de la « Pointe Sarene » ;

R 3 R V W H V H W 7 « O « F R P P X Q L F D W L R Q V 7 , & (Économie numérique) à hauteu milliards de FCFA, soit 1,2%, avec notamment le projet de soutien à l'innovation et à l'incubation, le projet de parc des technologies numériques, le projet d'adressage numérique, le projet de renforcement des infrastructures Haut/très Haut débit et le programme de développement des usages numériques ;

R ,QIUDVWUXFWXUHV HW VHUYLFHV GH WUDQVSRUWV D«ULHQV
milliards de FCFA, correspondant à 1,0%. Les projets concernent principalement la rénovation des aéroports du Sénégal, du centre de maintenance des avions et des investissements prévus à l'AIBD ;

R '«YHORSSHPHQW FRPPXQDXWDLUH «pour 569,3 milliards LDOH HW WH
de FCFA, soit 4,7%, avec le programme de bourses de sécurité familiale (BSF), le projet de production des cartes d'égalité des chances, le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le PROMOVILLE, le programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) et la couverture maladie universelle (CMU) ;

R $GPLQLVWUDWLRQ SXEOLTXH pour 838,6 milliards de FCFA, soit 6,9% du Plan d'a
avec le programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (URBAIN-RURAL), le fonds d'équipements des collectivités territoriales (FEC T), les provisions et mécanismes de garantie pour la relance, ainsi que le PAMA.

TABLEAU 6 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PAP 2A

SECTEURS	COÛT SUR 2021-2023 (EN MILLIARDS FCFA)	PARTS (EN %)
Administration publique	839	6,9
Agriculture	1 018	8,4
Artisanat	2	0,02
Commerce	70	0,6
Culture, Jeunesse et Sport	176	1,5
Développement communautaire, équité sociale et territoriale	569	4,7
Education et Formation	475	3,9
Elevage	64	0,5
Environnement et développement durable	82	0,7
Hydraulique rurale et agricole	33	0,3
Hydraulique urbaine et assainissement	651	5,4
Industrie	1 067	8,8
Infrastructures et services de transports aériens	117	1,0
Infrastructures et services de transports ferroviaires	256	2,1
Infrastructures et services de transports maritimes	783	6,5
Infrastructures et services de transports routiers	1 069	8,8
Infrastructures et services énergétiques	1 699	14
Justice	29	0,2
Mines	5	0,04
Pêche	113	0,9
Poste et Télécommunication (Économie numérique)	146	1,2
Santé et Nutrition	1 024	8,4
Sécurité et souveraineté	550	4,5
Tourisme	353	2,9
Urbanisme et Habitat	935	7,7
Total général	**12 125**	**100**

Source : DGPPE, 2020.

3.3 RÉFORMES

121 Le retour à la trajectoire initiale de croissance du PSE, en vue d'un développement endogène porté par un Secteur Privé national fort, s'accompagnera de réformes structurelles sur l'environnement des affaires et la réalisation des mesures phares pour booster les secteurs prioritaires et de souveraineté.

3.2.1 RÉFORMES TRANSVERSALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET DES INVESTISSEMENTS

Pilotage des politiques publiques

122 Le pilotage des politiques publiques ainsi qu'une meilleure coordination de l'action étatique sont indispensables à la réussite de la mise en œuvre du PAP 2A. Dans ce sens, l'État s'engage à mettre en application la loi sur l'aménagement du territoire (LOAD T) déjà validée. Aussi pour parachever la mise en articulation exhaustive dans le domaine de la gestion des politiques publiques, la réforme du Système national de Planification (SNP) sera effective dès décembre 2020. Le SNP permettra de mettre en cohérence la planification spatiale et celle socioéconomique d'une part, et d'adopter la planification à périmètre ministériel à la place de celle ministérielle, de renforcer les synergies entre les échelles nationale, sectorielle et territoriale, tout en améliorant l'efficacité des investissements, d'autre part.

Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité

123 Pour accompagner la compétitivité des secteurs de l'économie et drainer des champions nationaux, le PREAC III finalisera à l'horizon 2023 les réformes structurelles enclenchées, en termes de simplification des systèmes de tarification, d'accroissement de la concurrence, d'accès au foncier, de renforcement de la justice commerciale, de rénovation du Code des investissements et du Code du travail ainsi que l'amélioration de l'environnement local des affaires dans les pôles territoires. Cela permettra au Sénégal de relever son indice « climat des affaires et compétitivité » dans les classements internationaux (Doing Business, Rapport mondial Compétitivité) et l'attractivité aux investissements privés, domestiques et étrangers.

Modernisation de l'Administration et réformes des entités parapubliques

124 La réforme de l'Administration sera accélérée à travers l'exécution de la feuille de route du Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA). Celui-ci va impulser une nouvelle dynamique des services rendus aux usagers par une amélioration de l'accès et de la qualité des procédures, tout en optimisant la gestion des ressources humaines et des moyens. Il permettra, par ailleurs, de systématiser et de généraliser la gestion axée sur les résultats de développement et l'usage des services électroniques sécurisés et certifiés.

125 Pour valoriser les participations et actifs de l'État et réduire le recours au budget de l'État, il urge de réformer les entités parapubliques en renforçant le rôle de l'État-actionnaire et les synergies entre les structures. À cet effet, les Sociétés nationales et les établissements parapublics seront évalués de plus en plus sur la base de leur contribution dans la mobilisation des ressources, notamment par le versement de dividendes à l'État.

Renforcement du cadre des Partenariats Public-Privé (PPP)

126 Pour accroitre la mobilisation et l'impact des investissements et financements privés, le Gouvernement achèvera la rénovation du cadre juridique et institutionnel des PPP d'ici fin 2020. À ce titre, il est prévu à partir de 2021 la mise en place d'un fonds d'amorçage pour améliorer notamment la maturité et l'attractivité des projets privés et PPP.

Développement du Secteur Privé national

127 Le développement d'un Secteur Privé national est fondamental pour accroitre la compétitivité de l'économie. Il se fera, entre autres, par l'adoption de la loi d'orientation sur le développement du Secteur Privé et l'opérationnalisation de l'accès préférentiel à la commande publique. Il s'agit aussi (i) de mettre en place un Fonds commun de Placement à Risque (FCPR) pour la mobilisation de l'épargne nationale (Trésor public, institutions financières, entreprises, ménages) ; (ii) d'accélérer la formalisation de l'économie pour faciliter l'accès à la protection sociale du secteur informel ; (iii) de développer le contenu local ; et (iv) d'optimiser et de mutualiser les instruments de soutien à l'entreprise. Enfin, le Gouvernement mettra en œuvre la loi sur les start-ups, à travers la finalisation des décrets d'application.

Développement du commerce intra africain

128 Le Sénégal est engagé dans la dynamique de construction du marché commun africain. Pour profiter pleinement du commerce régional, le pays mettra en œuvre la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) dont l'objectif principal, à moyen terme, est d'accroître les exportations vers l'Afrique d'au moins de 46% d'ici à 2024. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur (i) la diversification de l'offre de biens manufacturés et de services ; (ii) la diversification des partenaires (surtout hors CEDEAO) ; (iii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises ; (iv) le développement des chaînes de valeurs et la sophistication des produits manufacturés, notamment pour les PME et PMI ; (v) la facilitation et la simplification des procédures, à travers la création d'un guichet unique ; et (vi) le renforcement et la modernisation des infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières (en particulier les corridors transfrontaliers).

Appui à la mise en œuvre des réformes

129 Le Gouvernement du Sénégal veillera à l'exécution, à date, des réformes arrêtées dans le cadre des appuis budgétaires et des engagements avec les partenaires au développement (ICPE, BM, MCC, etc.). Pour l'essentiel, ces réformes accompagnent le développement des secteurs stratégiques comme le numérique, l'agriculture, l'énergie, l'assainissement, l'hydraulique, l'éducation, la formation professionnelle, la santé ainsi que les finances publiques.

130 Le Gouvernement du Sénégal mettra en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'initiative Compact with Africa en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie et de densifier les PME. Ces réformes concernent essentiellement la législation du travail, la gestion du foncier, l'accès au financement des PME, la formation professionnelle et les énergies renouvelables.

3.2.2 RÉFORMES SECTORIELLES ET SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES SECTEURS PRIORITAIRES ET DE SOUVERAINETÉ

131 La crise de la Covid-19 a mis en lumière l'importance de soutenir davantage l'appareil productif national afin de couvrir les besoins vitaux du pays. C'est pourquoi, le Gouvernement mettra en place des réformes et mesures idoines dans les secteurs essentiels en vue d'atteindre, à terme, la souveraineté alimentaire et sanitaire.

Agriculture

132 Dans le secteur agricole, l'exonération de la TVA non récupérable sur les intrants et l'amélioration du système de calcul de la prime fixe sur l'électricité au niveau des stations de pompage et des rizeries constituent les principales mesures incitatives. Ces dernières seront mises en œuvre pour réduire les coûts de production et favoriser une plus grande implication du Secteur Privé et des exploitations familiales dans le développement des cultures irriguées. Par ailleurs, le cadre juridique et institutionnel sur le système de récépissé d'entrepôts sera finalisé afin d'accroître les capacités de stockage et de réduire les pertes post récoltes, aussi bien pour les céréales que pour les fruits et légumes.

Élevage

133 Compte tenu du rôle important de l'élevage sur la sécurité alimentaire, un accent particulier sera accordé aux chaînes de valeur lait et ovins. Ainsi, il s'agira (i) d'accroître la productivité des élevages laitiers et d'ovins ; (ii) de renforcer l'intégration entre la production, la valorisation et la commercialisation des produits d'élevage.

Aquaculture

134 Face à une surexploitation des ressources halieutiques et à la raréfaction de certaines espèces, l'aquaculture apparaît comme une alternative pouvant contribuer à la couverture des besoins en produits halieutiques et à la préservation des ressources naturelles. L'adoption du Code de l'aquaculture permettra de doter le Sénégal d'un cadre juridique organisant l'activité aquacole, notamment les dispositions relatives à l'autorisation d'exploitation, à l'application des normes zoo-sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales. Pour l'éclosion de fermes aquacoles privées de grande envergure, l'État aménagera un cadre attractif complémentaire au code de l'aquaculture avec l'application, à court terme, de la mesure incitative sur la subvention relative à l'aliment de poisson ainsi que la révision du modèle d'affaires des exploitations actuelles.

Développement industriel

135 De façon générale, l'État poursuivra la densification du tissu industriel. Il s'agira, notamment, d'accélérer la mise en œuvre des agropoles (sud, centre, nord et ouest), de réduire les délais de paiements, particulièrement pour les PME et PMI.

136 L'accent sera aussi particulièrement mis sur le développement des industries pharmaceutiques. Ainsi, il importera d'améliorer le cadre juridique pour faciliter la mobilisation de ressources privées dans le secteur et développer des champions nationaux capables de produire les médicaments les plus usuels (formulation de 2/3 des 18 molécules prioritaires sur des formes sèches d'ici 10 ans) sur le territoire national. Le modèle opérationnel pourra être articulé autour de l'accompagnement des acteurs locaux, nouveaux ou existants sur des activités de packaging et de fabrication de molécules et l'attraction d'acteurs internationaux, pour compléter les besoins en production non satisfaits par les locaux. À cet effet, les réformes proposées, en dehors de l'amélioration de la structuration du capital pour la partie production pharmaceutique sont : (i) la règlementation, à travers la mise à jour des textes qui datent de 1954 ; (ii) la simplification des procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM), notamment en raccourcissant les délais ; (iii) l'exonération de la TVA non récupérable sur les intrants pour favoriser les unités industrielles locales ; (v) l'adoption de la sérialisation des médicaments et produits de santé.

Économie numérique

137 Pour la relance du secteur, il s'agira d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie Sénégal Numérique (SN 2025) et de valoriser les surcapacités de l'ADIE, notamment par l'ouverture au Secteur Privé pour une meilleure valorisation des actifs de la fibre optique. Il convient également de passer à l'échelle pour ce qui concerne la digitalisation des diverses prestations offertes aux usagers et les moyens de paiement électronique. Enfin, le Gouvernement mettra en place un système unifié d'adressage numérique au niveau de toutes les capitales départementales afin de soutenir notamment le développement du commerce électronique. Il veillera également à une meilleure prise en compte de l'intelligence artificielle dans les politiques publiques et du projet de renforcement des infrastructures Haut/très Haut débit.

Santé et protection sociale

138 Afin de rendre le secteur plus dynamique, le Gouvernement envisage de renforcer la gouvernance du secteur, notamment celle des hôpitaux et Etablissements publics de Santé (EPS), de relever le plateau médical et d'améliorer le cadre juridique en clarifiant les conditions d'ouverture d'une infrastructure de santé privée par rapport aux conditions d'exercice de la médecine au Sénégal. La mise en place d'un package incitatif, l'encouragement de joint-venture entre les professionnels porteurs de projets et les investisseurs, la réforme sur l'actionnariat et la mise en place d'une carte « entreprenant santé » constituent des réformes qui contribueront au développement du secteur. À celles-ci, s'ajoutent (i) la promotion et la réglementation de l'exercice du Secteur Privé, à travers l'autorisation de la création de cliniques privées de santé au secteur privé non professionnel ; (ii) la réforme du secteur pharmaceutique, avec l'ouverture du capital social de l'industrie pharmaceutique locale et le changement institutionnel de la

Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) et du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (LNCM) en une Autorité nationale de Réglementation pharmaceutique (ANRP), mais également à travers le développement et l'encadrement de la santé digitale.

139 En vue d'élargir la couverture sociale au secteur informel, le Gouvernement poursuivra la formalisation dudit secteur. Des mesures incitatives seront également mises en place pour renforcer la résilience des acteurs et leurs capacités, notamment par la mise à disposition de cabinets-conseils.

Écosystème construction

140 Le Gouvernement a retenu des mesures fortes de réformes et d'accompagnement pour permettre à 100 000 familles d'accéder à un habitat décent et abordable. Dans ce sens, il s'agira d'autonomiser la production locale des équipements entrant dans le cycle de construction, de parachever les mesures de soutien aux pôles urbains, de faciliter le financement des promoteurs et des acquéreurs, de promouvoir le cofinancement des ouvrages de connectivité par l'État, les promoteurs et les compagnies de réseaux (électricité, eau, assainissement et télécoms, voiries), ainsi que la mise à disposition de foncier aménagé. L'État rendra accessibles les facilités fiscales (code des investissements, régime dérogatoire sur le logement social, barème spécifique pour les honoraires des notaires et les droits d'enregistrement) et non fiscales (fonds de garantie, location-vente, discrimination diaspora et femmes, opérationnalisation de la Société d'Aménagement foncier et Rénovation urbaine (SAFRU)), pour permettre la production en masse des logements par des opérateurs crédibles et qualifiés. Concernant la mise à disposition rapide du foncier, il est attendu, d'ici à la fin 2020, la mise en place d'un Guichet unique pour le traitement des dossiers relatifs à l'immatriculation des assiettes foncières, les morcellements et des autorisations de lotir et de construire, en capitalisant sur les démarches déjà dématérialisées.

Hydraulique

141 La maitrise de l'eau est une question essentielle pour pouvoir développer l'agriculture, l'industrie, en plus d'être vitale pour la santé. C'est pourquoi, il est important de revisiter la liste des matériels hydroagricoles bénéficiant de l'exonération de la TVA et des subventions. L'État, pour accompagner les exploitations familiales et les petits producteurs, étudiera la mise en place d'un mécanisme de financement des équipements et matériaux de maitrise de l'eau dans les bassins non aménagés. Pour ce faire, les facilités du crédit-bail et de la DER permettraient de lancer une opération de financement de la micro-irrigation afin d'adoucir les coûts d'entrée pour les jeunes et femmes.

Fiscalité et foncier

142 Le développement des secteurs de souveraineté alimentaire et sanitaire requiert la mise à disposition d'un paquet incitatif encourageant l'extension de l'appareil productif.

143 Sur le plan fiscal, il s'agira de limiter les effets de rémanence de la TVA, avec son exonération sur les intrants et achats locaux entrant dans la fabrication des produits de souveraineté. Il urgera d'accélérer la réforme du code des investissements.

144 Concernant le foncier, l'État poursuivra les efforts de repérage des espaces fonciers par le développement du cadastre et la modernisation du livre foncier pour sécuriser les transactions foncières avec le respect des droits des communautés. Cela pourrait faciliter la coopération entre les exploitations familiales et les investisseurs agricoles par le développement de la contractualisation.

Accès universel à l'électricité

145 L'accès universel à l'horizon 2025 est un des objectifs prioritaires du Plan Sénégal émergent pour assurer la transformation structurelle et améliorer les conditions de vie des populations. La mise à disposition d'une électricité de qualité, à un coût abordable pour les ménages et les entreprises, est un préalable pour disposer de facteurs de production compétitifs. À cet effet, le Gouvernement accélérera l'amélioration du cadre légal et régulatoire du secteur par l'adoption d'un code de l'électricité, le renforcement des missions du Régulateur, la filialisation de l'opérateur historique et l'optimisation des concessions rurales.

146 Aussi, mettra-t-il en place le mécanisme optimal de calcul de la prime fixe pour réduire les coûts de fonctionnement liés à l'électricité par une opérationnalisation rapide de la suspension de la prime fixe dans les périodes de non production et le changement de la méthodologie de calcul sur les pénalités appliquées à la puissance non utilisée par rapport à la puissance souscrite.

3.4 APPORT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA STRATÉGIE

147 Les ressources budgétaires et les financements innovants, notamment ceux du Secteur Privé, sont les principales sources de financement pour la mise en œuvre de la stratégie. En effet, au-delà de l'allègement des contraintes budgétaires immédiates de l'État, le Secteur Privé devra, à travers les PPP et les initiatives entièrement privées, assurer un gain d'efficience et une gestion optimale du risque dans la mise en œuvre des projets.

148 C'est dans ce cadre que des projets du PAP 2A, susceptibles d'être réalisés en PPP, ont été identifiés et sélectionnés. À cet égard, il est prévu des projets PPP pour un volume d'investissement global de 2 113 milliards contre 1 834 milliards de F CFA dans le PAP 2 d'avant Covid-19. En outre, afin d'améliorer l'attractivité des projets PPP et de capter les financements privés, un fonds d'amorçage d'environ 60 milliards, sera mis en place. Les projets PPP identifiés sont, entre autres :

R OD FRQVWUXFWLRQ GH OKDXWRURXWH 'DNDUG7KLªVG6DLQW
R OD PLVH HQ SODFH GKXQLW«V GH GHVVDOHPHQW GKXQH FD
R OD FRQVWUXFWLRQ GX 3RUW GH 1GD\DQH

R OKDFFªV XQLYHUVHO ¢ OK«OHFWULFLW« HQ IDYHXU GH C
R OHV 3URMHWV GH U«KDELOLWDWLRQ GH OKK¶SLWDO $ULVW
R OH 3URMHW GH FRQVWUXFWLRQ GHV ORJHPHQWV
R OKDP«QDJHPHQW GKLQIUDVWUXFWXUHV VWUXFWXUDQWHV
des zones économiques spéciales intégrées existantes ;
R OHV IRXUQLWXUHV GH PDW«ULHOV GH OXWWH FRQWUH OHV
et d'équipements médicaux à la Brigade nationale des sapeurs-pompiers.

149 D'autres projets, exclusivement financés et réalisés par le Secteur Privé, d'un montant global de 2 656 milliards de FCFA, sont programmés. Il s'agit :

R GH OD PLVH HQ SODFH GKXQ U«VHDX GH JD]RGXFV SLSHOL
du gaz naturel vers les centrales électriques (RGS) ;
R GX SURMHW HQWUHSULVH 726<$/, ,521 67(// 6(1(*$/
R GX SURMHW HQWUHSULVH %(/,(/ +27(//(5,(6$
R GX SURMHW HQWUHSULVH (;&(//(&
R GX SURMHW HQWUHSULVH &,66$*52
R GX SURMHW HQWUHSULVH &$6/
R GX SURMHW GKHQWUHSULVH 6(:$&$5' 6$
R GX SURMHW HQWUHSULVH),1,6+ 352),/(6
R GX (QWUHSULVH (36</21 8&6'

150 Globalement, la contribution attendue du privé dans le PAP 2A est estimée à 4 770 milliards de FCFA, soit 39,3% du financement total, contre 22% initialement prévue dans la phase II du PSE. À l'image du Ghana et du Maroc, pour lesquels l'apport du Secteur Privé dans leurs plans de relance serait respectivement de 70% et 85%, cette option résolue du Sénégal d'augmenter la part du privé constitue une alternative, particulièrement en cette période de raréfaction des ressources.

3.5 MÉCANISMES DE FINANCEMENT

151 La mise en œuvre du PAP 2A nécessite un mécanisme de financements innovants articulé autour des fonds d'amorçage, des fonds de garantie et d'appui au Secteur Privé.

Programme de préparation des projets

152 Ce fonds, estimé à 60 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, a pour objectif d'initier le développement (maturation/structuration) et la réalisation de projets stratégiques (santé, pharmacie, agrobusiness, industrie, etc.). Il permet d'améliorer l'attractivité des projets PPP et de capter les financements privés. En outre, il constitue une contribution de l'État dans certains projets PPP. Enfin, il pourra, au besoin, financer d'autres initiatives visant à renforcer l'implication du Secteur Privé dans la mise en œuvre du PSE.

153 Dans ce cadre, quelques projets d'investissements d'amorçage ont été identifiés. Il s'agit des projets de construction et d'exploitation d'un agropole intégré en Casamance, du financement

de la chaîne de valeur-riz dans la vallée, de la réalisation d'une unité industrielle de sel raffiné dans la région de Fatick, de la finalisation et du démarrage de l'exploitation d'une usine de fabrication de solutés massifs, de construction/réhabilitation d'hôpitaux (exemple : hôpital de Tivaouane), de la mise en place d'une unité industrielle de production de forme orale sèche de médicaments génériques et du développement d'une ferme marine d'une capacité de 5 000 tonnes, etc.

Fonds de garantie

154 L'État compte appuyer le système financier sous forme de garantie et de dépôts pour une enveloppe de 150 milliards. Il est attendu à ce que les Banques mobilisent un financement à hauteur de 300 Mds FCFA.Ce financement sera dédié aux PME et aux grandes entreprises. À cet effet, cette ligne de garantie pour les investissements sera mise en place afin d'encourager les banques locales à soutenir les entreprises dans les secteurs stratégiques et concrétiser ainsi les intentions d'investissements des entreprises estimées à 1000 milliards FCFA.

155 Les entreprises bénéficiaires auront l'avantage de profiter de l'augmentation de la quotité de garantie de l'État qui passera à 70% pour les PME.

156 D'autres fonds de garantie concernant certains projets sont également mis en place, notamment le fonds de l'habitat social et le FONSTAB.

Fonds d'appui au Secteur Privé

157 L'appui au Secteur Privé repose sur un financement dédié aux PME d'une part, et un soutien au secteur informel, d'autre part. Dans cette perspective, une enveloppe globale de 100 milliards (avec un apport de l'État de 50 milliards) sera mise en place progressivement sous forme de prêts bonifiés, notamment à travers les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). À cet égard, des acteurs institutionnels seront mis à contribution, notamment, pour la formation technique et l'accompagnement vers la formalisation.

4- CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

158 Le dispositif de suivi-évaluation ajusté garantira aux plus hautes autorités l'accès régulier à une information pertinente sur l'état d'avancement des projets et réformes, mais également sur les risques et problèmes critiques pouvant affecter la mise en œuvre réussie du PAP 2A.

159 Dans l'optique d'une meilleure appropriation à la base, le dispositif devra également tenir informés les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus de construction de l'émergence, des réalisations majeures, mais également des retombées économiques et sociales attendues.

160 Le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) est l'instance de coordination et d'harmonisation de tous les dispositifs de l'État en matière de suivi-évaluation de politiques publiques, en vue d'asseoir un mécanisme articulé et cohérent. Il regroupe toutes les structures de suivi-évaluation au niveau de l'Administration centrale.

161 [Ainsi, au-delà des investissements requis pour les différents projets, il est prévu de dégager des ressources financières spécifiquement dédiées à la structuration, à l'amorçage et au suivi-évaluation des projets et réformes du PAP 2A. Ces ressources financières seront prioritairement destinées à financer :

- R OD VWUXFWXUDWLRQ GHV SURMHWV HW U«IRUPHV SKDUHV à travers un Fonds spécifiquement dédié à cet effet ;
- R OKDPRU©DJH HW OH G«YHORSSHPHQW GKXQ SLSHOLQH URE matures et banquables ;
- R OK«ODERUDWLRQ GHV VLWXDWLRQV GH U«I«UHQFH DYDQW des projets et réformes ;
- R OHV PLVVLRQV GK«YDOXDWLRQV ¢ PL SDUFRXUV ILQDOH H et réformes du PAP par des entités externes indépendantes.

Comité de Gestion

162 Un Comité de Gestion (CG) sera mis en place afin de statuer sur les demandes de crédits d'investissements et la mise en œuvre d'un Accord-cadre entre l'État et l'Association des Professionnels de Banques et Établissements financiers du Sénégal (APBEFS). Composé des organisations étatiques et des membres du Secteur Privé, le CG va assurer la mise en œuvre des modalités fixées dans l'Accord-cadre mais aussi le suivi des mécanismes de financement en collaboration avec des structures telles que le FONGIP. Le Comité se réunira une fois par semaine et sera présidé par un représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

5. ANALYSE DES RISQUES

163 La mise en œuvre du PAP 2A se fera dans un contexte caractérisé par un certain nombre de risques pouvant compromettre l'atteinte des résultats souhaités. Ces risques portent sur : (i) la faible mobilisation des ressources ; (ii) la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ; (iii) la faible adhésion des acteurs ; (iv) les aléas climatiques ; (v) la menace sécuritaire ; (vi) la détérioration éventuelle de l'environnement international notamment avec l'incertitude sur la fin de la pandémie de la Covid-19 ; et (vii) le risque d'une seconde vague de contamination.

Faible mobilisation de ressources

164 La réussite de la stratégie de financement requiert un effort substantiel en termes de moyens financiers. À cet effet, une faible mobilisation des ressources intérieures, une faible contribution du Secteur Privé, notamment dans les projets de type PPP, ou une faible absorption des ressources extérieures pourraient entraver la mise en œuvre des réformes, projets et programmes du PAP 2A.

165 Pour atténuer ce risque, il convient d'élargir l'assiette fiscale avec la SRMT, de finaliser la révision du cadre légal et réglementaire de partenariat public-privé, de renforcer le développement du Secteur Privé, d'améliorer la qualité des dépenses publiques, de mieux orienter les transferts de la diaspora vers des projets structurants.

Lenteur dans la mise en œuvre des réformes

166 Les objectifs visés avec le PAP 2A sont fortement tributaires d'une bonne mise en œuvre des réformes portant, notamment sur la gouvernance, la fiscalité, l'énergie, la santé, le développement du Secteur Privé, etc. La lenteur dans l'exécution des réformes peut hypothéquer la concrétisation des résultats attendus. Ainsi, la faible mobilisation des acteurs concernés ainsi que l'absence de moyens dédiés constitueraient des contraintes à l'adoption des réformes et par-delà rendraient les politiques publiques inefficaces.

Faible adhésion des acteurs

167 La réussite de l'ajustement exige de fortes capacités d'impulsion de l'État et un leadership affirmé ainsi que des changements de comportements de la part des différents acteurs (consommateurs, producteurs, décideurs, acteurs non étatiques, etc.). L'implication de ces acteurs dans la construction du pays est essentielle, voire indispensable pour une forte appropriation du PAP 2A. Ainsi, le gouvernement doit veiller au renforcement des capacités des acteurs, notamment de la société civile, ainsi qu'au renforcement de la concertation avec le monde universitaire, les organisations de la société civile et du Secteur Privé, les élus, etc., autrement dit avec tous les segments de la société sénégalaise.

Aléas climatiques

168 Le réchauffement de la terre et les autres manifestations des effets du changement climatique tels que l'érosion côtière, la sécheresse, la fluctuation des températures, les aléas de la répartition spatio-temporelle des précipitations sont des réalités au Sénégal qui, de surcroît, fait face à de faibles capacités d'adaptation et d'atténuation. Les activités de pêche, d'agriculture et d'élevage, qui occupent une grande proportion de la population active, restent fortement vulnérables aux effets des variations climatiques.

169 Il conviendra pour le Sénégal de renforcer les programmes d'adaptation et de résilience au changement climatique, de protéger la biodiversité et de mettre en place des plans de riposte aux catastrophes naturelles.

La menace sécuritaire

170 Le développement économique et social soutenu et durable n'est possible que dans un environnement de paix, de stabilité et de sécurité. Le Sénégal est, à l'image d'autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, exposé à la menace terroriste notamment avec les récents développements dans la zone. Ce phénomène peut mettre en péril la confiance des investisseurs et des populations, mais aussi porter atteinte à la réussite des politiques publiques.

171 Pour faire face à ce risque, il convient de renforcer les forces de défense et de sécurité en moyens matériels et humains, d'améliorer les dispositifs de renseignements, de renforcer la coopération militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Environnement international défavorable

172 Les risques liés à la conjoncture internationale, notamment l'incertitude qui pèse sur la fin de la pandémie de la Covid-19, sont également des phénomènes à surveiller. Les tensions budgétaires dans les pays donateurs ainsi que la faiblesse des investissements directs étrangers constituent des défis majeurs.

Seconde vague de contamination

173 A côté du scénario optimiste tel que souhaité, le risque d'une seconde vague de contamination de la Covid 19, comme cela se passe dans certains pays, pourrait être une menace.

PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES 2 AJUSTÉ ET ACCÉLÉRÉ (PAP 2A) POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE *2019-2023*

L'ajustement de la phase II du PSE, dans l'impératif d'un véritable *développement endogène porté par un Secteur Privé national fort* et avec l'implication de tous les acteurs, devra contribuer à l'atteinte de l'objectif global initialement défini, sur la période 2019-2023, qui est de « réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations ».